

Commission of Inquiry into Certain Allegations  
Respecting Business and Financial Dealings  
Between Karlheinz Schreiber and  
the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d'enquête concernant les allégations  
au sujet des transactions financières et  
commerciales entre Karlheinz Schreiber et  
le très honorable Brian Mulroney

## Public Hearing

## Audience publique

**Commissioner**

L'Honorable juge /  
The Honourable Justice  
Jeffrey James Oliphant

**Commissaire**

**Held at:**

Bytown Pavillion  
Victoria Hall  
111 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario

Wednesday, May 6, 2009

**Tenue à :**

pavillion Bytown  
salle Victoria  
111, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)

le mercredi 6 mai 2009

## APPEARANCES / COMPARUTIONS

M <sup>e</sup> Jack Hughes M <sup>e</sup> A. Samuel Wakim, c.r.	Le très honorable Brian Mulroney
M <sup>e</sup> Richard Auger	M. Karlheinz Schreiber
M <sup>e</sup> Paul B. Vickery M <sup>e</sup> Yannick Landry M <sup>e</sup> Philippe Lacasse	Procureur général du Canada
M <sup>e</sup> Robert E. Houston, c.r.	M. Fred Doucet
M <sup>e</sup> Evan Roitenberg M <sup>e</sup> Guiseppe Battista M <sup>e</sup> Myriam Corbeil M <sup>e</sup> Peter Edgett M <sup>e</sup> Amy Joslin-Besner	Avocats de la Commission
M <sup>me</sup> Marie Chalifoux	Greffière
M <sup>me</sup> Anne Chalmers M <sup>me</sup> Mary O'Farrell	Personnel de la Commission

**TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
Hearing commences at 9:30 a.m. / L'audience débute à 9 h 30	3163
Sworn: Steven Whitla Assermenté: Steven Whitla	3165
Examination by Mr. Roitenberg / interrogatoire par M <sup>e</sup> Roitenberg	3166
Recess taken at 10:50 a.m. / Suspension à 10 h 50 Hearing resumes at 11:15 a.m. / Reprise à 11 h 15	3225
Examination by Mr. Grondin / interrogatoire par M <sup>e</sup> Grondin	3231
Examination by Mr. Houston / interrogatoire par M <sup>e</sup> Houston	3238
Examination by Mr. Auger / interrogatoire par M <sup>e</sup> Auger	3246
Examination by Mr. Roitenberg / interrogatoire par M <sup>e</sup> Roitenberg	3251
Hearing adjourns at 11:48 a.m. / L'audience est ajournée à 11 h 48	3253

**EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES**

No.	Description	PAGE
P-40	Cahier intitulé « Navigant Consulting, Funds Tracing Report » ([traduction] Navigant Consulting, rapport de suivi des fonds)	3172
P-41	Diaporama PowerPoint	3230
P-42	Deux cahiers de documents intitulés « Documents Relied Upon, Appendix 3 to Navigant Consulting Report » ([traduction] documents à l'appui, Annexe 3 du rapport de Navigant Consulting)	2930



- 1 31028 M<sup>e</sup> WOLSON : Très bien.
- 2 31029 Ce matin, comme vous pouvez le voir-
- 3 - et les parties sont certainement au courant -- nous
- 4 appelons un témoin de la firme Navigant pour témoigner
- 5 du point de vue de la juricomptabilité.
- 6 31030 Je vous l'ai mentionné lorsque nous
- 7 avons abordé une question avec un précédent témoin au
- 8 sujet d'une lettre décrivant les « Oiseaux », et à ce
- 9 moment-là, je vous ai dit que l'on appellerait Navigant
- 10 pour ce qui touche à la source des fonds.
- 11 31031 Cependant, avant de produire le
- 12 rapport en preuve, il conviendrait de faire certaines
- 13 observations sur le rapport ainsi que sur la position
- 14 de l'avocat de la Commission.
- 15 31032 COMMISSAIRE : Bien.
- 16 31033 M<sup>e</sup> WOLSON : Premièrement, il n'y a
- 17 aucune preuve, nous n'affirmons pas et nous
- 18 n'affirmerons pas, que M. Mulroney connaissait la
- 19 source des fonds.
- 20 31034 Deuxièmement, il n'y a aucune preuve,
- 21 et nous ne l'affirmons pas, que les paiements faits
- 22 sont des paiements pour une entreprise autre
- 23 qu'Airbus -- ce n'est pas Airbus que je devrais dire --
- 24 une entreprise autre que *Bear Head*. Voilà ce que nous
- 25 affirmons.

- 1 31035 À ce sujet, je peux vous dire que  
2 vous serez guidés par les témoignages que vous  
3 entendrez, mais le rapport et le témoignage de vive  
4 voix de Navigant ne sont pas déposés dans ce but.
- 5 31036 Troisièmement, je vous dis que dans  
6 le témoignage que vous entendrez, le témoin vous dira  
7 que l'expertise juricomptable ne peut pas, d'une  
8 manière certaine, déterminer si les fonds Britan ont  
9 été utilisés pour payer M. Mulroney.
- 10 31037 Vous avez entendu d'autres  
11 témoignages à ce sujet, que vous évalueriez dans le  
12 cours normal de votre travail lorsque vous pèserez la  
13 preuve, dans son ensemble, et lorsque vous rédigerez  
14 votre rapport.
- 15 31038 Je fais donc ces commentaires et je  
16 les consigne au dossier.
- 17 31039 COMMISSAIRE : Très bien. Merci  
18 beaucoup.
- 19 31040 Êtes-vous prêt, maître Roitenberg?
- 20 31041 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je le suis, monsieur  
21 le commissaire. Merci.
- 22 31042 COMMISSAIRE : M. Whitla,  
23 préférez-vous prêter serment sur la Bible ou faire une  
24 affirmation solennelle?
- 25 31043 M. WHITLA : La Bible, monsieur le

1            commissaire.

2    31044                            COMMISSAIRE : Très bien.

3            SWORN: STEVEN WHITLA

4            ASSERMENTÉ : STEVEN WHITLA

5            EXAMINATION: STEVEN WHITLA BY MR. ROITENBERG /

6            INTERROGATOIRE : STEVEN WHITLA PAR M<sup>e</sup> ROITENBERG

7    31045                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : M. Whitla, si j'ai

8            bien compris, vous êtes le directeur général de

9            Navigant Consulting, au bureau d'Ottawa. Est-ce exact?

10   31046                            M. WHITLA : C'est exact.

11   31047                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous travaillez pour

12            Navigant depuis 2005?

13   31048                            M. WHITLA : C'est également exact.

14   31049                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez préparé un

15            document plutôt volumineux. Je vais demander aux

16            parties, qui en possèdent toutes une copie, d'aller à

17            l'annexe 1, où se trouve votre curriculum vitae.

18   31050                            Je ne crois pas qu'aucune des parties

19            ne conteste votre expertise, mais je pense qu'il serait

20            utile, pour éclairer le Commissaire, de souligner un

21            certain nombre de points qui se trouvent dans votre

22            curriculum vitae.

23   31051                            Avant de faire cela, toutefois,

24            pourriez-vous éclairer ceux d'entre nous qui ne savent

25            pas très bien ce que fait, exactement, un



1           juricomptable.

2   31052                   M. WHITLA : Certainement, monsieur.  
3           Je crois que la définition la plus simple et claire de  
4           cela serait une analyse comptable qui convienne à une  
5           utilisation en cour pour aider la cour à rendre une  
6           décision ou à résoudre un litige. Cette analyse peut  
7           être effectuée dans le contexte d'un litige, dans un  
8           contexte criminel, dans un contexte d'une enquête comme  
9           celle-ci.

10   31053                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Si vous pouviez  
11           également, pourriez-vous éclairer le Commissaire quant  
12           à votre formation sous ce rapport, ce que vous avez dû  
13           faire, ce qu'il vous a fallu faire pour devenir  
14           juricomptable.

15   31054                   M. WHITLA: Certainement. Je pratique  
16           la juricomptabilité depuis 1990. Au départ, je suis  
17           comptable agréé, puis spécialiste reconnu en  
18           juricomptabilité par l'Institut des comptables agréés,  
19           dès la première année . Je le suis depuis la première  
20           année.

21   31055                   Dans le cadre de ce processus, j'ai  
22           dû subir un examen écrit puis un examen oral devant un  
23           comité composé de mes pairs.

24   31056                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Plus spécifiquement,  
25           vous êtes comptable agréé depuis 1989?

- 1 31057 M. WHITLA : C'est exact.
- 2 31058 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez été reconnu  
3 spécialiste en juricomptabilité en 2000?
- 4 31059 M. WHITLA : C'est exact.
- 5 31060 M<sup>e</sup> ROITENBERG : De plus, on vous a  
6 décerné le titre d'expert en évaluation d'entreprise en  
7 2001.
- 8 31061 M. WHITLA : C'est également exact.
- 9 31062 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si je ne m'abuse,  
10 vous avez témoigné dans plusieurs affaires notables.
- 11 31063 M. WHITLA : La plus importante de ma  
12 carrière a été la Commission Gomery.
- 13 31064 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous faisiez partie  
14 de l'équipe des juricomptables de Navigant qui a pris  
15 part à cette enquête précisément?
- 16 31065 M. WHITLA : À ce moment-là,  
17 l'entreprise pour laquelle je travaillais s'appelait  
18 Kroll Linqvist Avey. Kroll a été acquise par Navigant  
19 en 2005.
- 20 31066 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez témoigné  
21 dans le cadre de la Commission Gomery?
- 22 31067 M. WHITLA : Oui.
- 23 31068 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez également  
24 témoigné dans de nombreuses procédures judiciaires?
- 25 31069 M. WHITLA : Non, c'était la seule

- 1 fois où j'ai été reconnu en qualité de témoin-expert.
- 2 31070 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Grâce à votre  
3 formation de juricomptable, vous avez fourni des  
4 évaluations et des renseignements dans d'autres  
5 situations et cela aura permis le règlement de litiges,  
6 l'acquisition d'entreprises et certaines évaluations.
- 7 31071 Est-ce exact?
- 8 31072 M. WHITLA : Oui. Certains exemples  
9 sont décrits dans mon CV, auquel vous vous reportez.
- 10 31073 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous êtes membre de  
11 l'Institut canadien des comptables agréés?
- 12 31074 M. WHITLA : Je le suis.
- 13 31075 M<sup>e</sup> ROITENBERG : De l'Institut  
14 canadien des experts en évaluation d'entreprise?
- 15 31076 M. WHITLA : Oui.
- 16 31077 M<sup>e</sup> ROITENBERG : De l'Institut des  
17 comptables agréés de l'Ontario?
- 18 31078 M. WHITLA : Oui.
- 19 31079 M<sup>e</sup> ROITENBERG : De l'Alliance pour  
20 l'excellence en juricomptabilité?
- 21 31080 M. WHITLA : Oui.
- 22 31081 M<sup>e</sup> ROITENBERG : De l'Association des  
23 examinateurs certifiés de fraude?
- 24 31082 M. WHITLA : C'est également exact.
- 25 31083 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Depuis quand vos

1 services ont-ils été retenus pour la présente  
2 commission d'enquête, monsieur?

3 31084 M. WHITLA : Nous avons commencé à  
4 travailler avec la Commission au mois de janvier de  
5 cette année.

6 31085 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Pouvez-vous expliquer  
7 ce que cette Commission a demandé à Navigant, et par  
8 extension à vous, de faire?

9 31086 M. WHITLA : Certainement. Dans notre  
10 rapport au point 1.2, je crois, qui se trouve à la page  
11 1 - excusez-moi, au point 1.1, nous faisons état de  
12 trois questions sur lesquelles on a demandé à la  
13 Commission de se pencher.

14 31087 Puis, à la page suivante, nous disons  
15 plus spécifiquement que :

16 « Navigant Consulting a été  
17 chargée d'examiner, d'analyser  
18 et de retracer les dépôts et les  
19 retraits faits dans les divers  
20 comptes bancaires liés aux  
21 activités de M. Schreiber et,  
22 plus particulièrement, de  
23 retracer la source des fonds des  
24 paiements que M. Schreiber  
25 prétend avoir faits à

- 1 M. Mulroney en 1993 et en  
2 1994. » [Traduction du texte lu]
- 3 31088 M<sup>e</sup> ROITENBERG : En substance, c'était  
4 votre mandat?
- 5 31089 M. WHITLA : C'était notre mandat,  
6 oui.
- 7 31090 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je vais demander,  
8 monsieur le commissaire, pour la gouverne de toutes les  
9 parties comme pour la vôtre, que ce rapport et que les  
10 tableaux et annexes connexes soient déposés sous la  
11 cote P-40.
- 12 31091 COMMISSAIRE : Très bien.
- 13 31092 Est-ce d'un commun accord, maîtres?
- 14 31093 M<sup>e</sup> GRONDIN : Bonjour, monsieur le  
15 commissaire.
- 16 31094 En ce qui concerne les pièces à  
17 l'appui, nous n'avons pas d'objection formelle, mais  
18 cette position ne devrait pas être perçue ou  
19 interprétée comme une reconnaissance de la valeur  
20 probante de certains des documents qui se trouvent dans  
21 ces cahiers.
- 22 31095 COMMISSAIRE : Très bien. Vous ne  
23 vous opposez donc pas à soumettre le rapport comme  
24 pièce justificative?
- 25 31096 M<sup>e</sup> GRONDIN : Exact.

- 1 31097 COMMISSAIRE : Merci.
- 2 31098 M<sup>e</sup> GRONDIN : Merci.
- 3 31099 COMMISSAIRE : Maître Landry...?
- 4 31100 M<sup>e</sup> LANDRY : Aucune objection,  
5 monsieur le commissaire.
- 6 31101 COMMISSAIRE : Maître Houston...?
- 7 31102 M<sup>e</sup> HOUSTON : Aucune objection,  
8 monsieur.
- 9 31103 COMMISSAIRE : Maître Auger...?
- 10 31104 M<sup>e</sup> AUGER : Aucune objection,  
11 Commissaire.
- 12 31105 COMMISSAIRE : Très bien.
- 13 31106 Le rapport de Navigant Consulting  
14 sera reçu et déposé sous la cote P-40.
- 15 PIÈCE P-40 : cahier intitulé  
16 « Navigant Consulting, Funds  
17 Tracing Report » ([traduction]  
18 Navigant Consulting, Rapport de  
19 suivi des fonds)
- 20 31107 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Comme vous l'avez lu  
21 au point 1.2, Navigant Consulting a été chargée  
22 d'examiner, d'analyser et de retracer les fonds déposés  
23 dans divers comptes bancaires et retirés de ceux-ci. En  
24 procédant à cet examen, qu'avez-vous examiné  
25 précisément, et y avait-il des entraves qui vous ont

1           limité dans cet examen?

2   31108                   M. WHITLA :   Certainement,  
3           maître Roitenberg. Il est également question de cela au  
4           point 3 de notre rapport, et, dans les annexes à la  
5           fin du rapport, nous faisons expressément état des  
6           documents que nous avons examinés.

7   31109                   Pour nous, toutefois, le problème  
8           critique auquel nous nous sommes heurtés dans notre  
9           examen concernait l'accès à la documentation bancaire.

10  31110                   Comme vous le savez, nous dépendions  
11           dans une certaine mesure de la documentation produite  
12           par M. Schreiber, soit des documents en possession de  
13           la GRC qui n'ont pas été obtenus dans le cadre de la  
14           procédure des lettres rogatoires. Donc, en d'autres  
15           mots, nous n'avions accès à aucun des documents qui  
16           auraient pu être produite par les Suisses ou par les  
17           Allemands.

18  31111                   M<sup>e</sup> ROITENBERG :   Qui auraient pu être  
19           produits en réponse aux lettres rogatoires?

20  31112                   M. WHITLA :   C'est exact.

21  31113                   M<sup>e</sup> ROITENBERG :   Il s'agissait de  
22           documents que vous ne pouviez pas utiliser ou consulter  
23           à l'appui d'inférences, de conclusions ou de pistes  
24           quelconques?

25  31114                   M. WHITLA :   C'est exact.

- 1 31115 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si j'ai bien compris,  
2 en préparation pour votre témoignage cette avant-midi,  
3 vous et votre équipe avez préparé un certain nombre de  
4 diapositives pour la Commission à des fins  
5 illustratives.
- 6 31116 Est-ce exact?
- 7 31117 M. WHITLA : C'est exact.
- 8 31118 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cette diapositive que  
9 nous voyons à l'écran, *Scope of review* ([traduction]  
10 champ de l'examen ), pourriez-vous si possible  
11 l'expliquer au Commissaire, et par là au reste d'entre  
12 nous, afin, peut-être, d'aider à illustrer exactement  
13 ce que vous faisiez et la portée de l'examen que vous  
14 avez entrepris?
- 15 31119 M. WHITLA : Certainement. Nous --
- 16 31120 COMMISSAIRE : Un instant, s'il vous  
17 plaît, vous avez examiné le CV du témoin avec lui. Ceci  
18 n'est pas un procès. S'il s'agissait d'un procès, vous  
19 demanderiez certainement qu'il soit reconnu en qualité  
20 d'expert en juricomptabilité. Vous ne l'avez pas fait  
21 et je me demande si vous avez délibérément omis de le  
22 faire.
- 23 31121 Est-il nécessaire ou non de faire  
24 cela avant que le témoin donne une preuve d'expert?
- 25 31122 M<sup>e</sup> ROITENBERG : J'ai fait référence



1           au CV de M. Whitla au début et vous ai informé que je  
2           crois comprendre que les parties ne contestent pas son  
3           expertise, et peut-être aurais-je pu être --

4   31123                   COMMISSAIRE : Je ne savais pas cela.  
5           Je ne sais pas cela.

6   31124                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : J'aurais pu être plus  
7           clair à ce sujet, monsieur le commissaire.

8   31125                   COMMISSAIRE : S'il y a un problème,  
9           l'autre avocat a le droit de contre-interroger  
10          M. Whitla sur l'expertise qu'il prétend avoir, après  
11          quoi j'aurais à prendre une décision quant à la  
12          reconnaissance de ses compétences.

13   31126                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'est cela. Je veux  
14          que vous mettiez une certaine insistance sur  
15          l'expertise de M. Whitla. Il ne me semble pas que les  
16          autres parties y voyaient une objection, mais peut-être  
17          pouvons-nous confirmer cela.

18   31127                   COMMISSAIRE : Bien, je vais y voir,  
19          car, comme vous le savez très bien, peut-être d'autres  
20          personnes dans la salle le savent aussi, les témoins  
21          experts ont le droit d'exprimer des opinions qui  
22          peuvent être acceptées par le juge qui préside ou, dans  
23          le cas présent, le commissaire, alors que d'autres  
24          témoins n'ont pas le droit d'exprimer d'opinions qui  
25          peuvent être acceptées ou prises en compte.

1 31128 De votre point de vue,  
2 maître Grondin, avez-vous objection que je désigne  
3 M. Whitla comme expert en juricomptabilité et lui  
4 permette de donner une preuve sous forme d'opinion?  
5 31129 M<sup>e</sup> GRONDIN : Je serai bref cette  
6 fois-ci. Aucune.  
7 31130 COMMISSAIRE : Merci.  
8 31131 M<sup>e</sup> Landry...?  
9 31132 M<sup>e</sup> LANDRY : Nous n'avons pas  
10 d'objection, monsieur le commissaire.  
11 31133 COMMISSAIRE : Pas d'objection.  
12 31134 M<sup>e</sup> Houston...?  
13 31135 M<sup>e</sup> HOUSTON : Notre position est la  
14 même.  
15 31136 COMMISSAIRE : Très bien.  
16 31137 M<sup>e</sup> Auger...?  
17 31138 M<sup>e</sup> AUGER : Pas d'objection, monsieur  
18 le commissaire.  
19 31139 COMMISSAIRE : Très bien alors.  
20 31140 Avant d'aller plus loin, je désigne  
21 M. Whitla comme expert en juricomptabilité et il aura  
22 le droit de donner une preuve sous forme d'opinion dans  
23 ce champ d'expertise.  
24 31141 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur le  
25 commissaire.

1 31142 Monsieur Whitla, j'ai attiré votre  
2 attention sur la diapositive que nous voyons sur le  
3 grand écran, et je pense qu'il y a un petit écran pour  
4 le commissaire et un écran, devant vous.

5 31143 Pouvez-vous décrire cette diapositive  
6 à la Commission et nous dire ce que nous pouvons tirer  
7 des illustrations qui s'y trouvent?

8 31144 M. WHITLA : Oui, certainement.

9 31145 Cette diapositive a essentiellement  
10 pour but de montrer les quatre comptes bancaires qui  
11 ont été au cœur de notre examen. Il s'agit-là des  
12 comptes bancaires - et nous en verrons les limites,  
13 dans un instant.

14 31146 Il s'agit des principaux comptes  
15 bancaires pour lesquels nous avons pu faire une  
16 certaine forme d'analyse, ceux précisément sur lesquels  
17 nous avons pu travailler : en haut de la diapositive,  
18 le compte Britan est le compte, d'après ce que j'ai pu  
19 comprendre des allégations de M. Schreiber, duquel les  
20 paiements à M. Mulroney ont été retirés; le compte  
21 Frankfurt est, selon notre examen, le compte d'où  
22 proviennent les fonds du compte Britan; il y a le  
23 compte IAL 18679.4, qui est un compte en dollars  
24 américains sur lequel nous reviendrons, et le compte  
25 18679.1, qui est un compte en dollars canadiens, et

1 aussi, un compte dans lequel, d'après notre examen, les  
2 sommes d'argent de Thyssen ont été réellement déposées.

3 31147 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Je vais vous  
4 demander, si vous le voulez bien, de nous expliquer ce  
5 qui se trouve dans la partie inférieure de la  
6 diapositive en ce qui concerne les relevés bancaires et  
7 les documents à l'appui que vous avez pour chacun de  
8 ces comptes.

9 31148 M. WHITLA : Certainement.

10 31149 Ce que nous avons tenté de faire ici,  
11 et de documenter pour la Commission, est de montrer  
12 certaines des entraves que nous avons connus dans notre  
13 examen.

14 31150 Sous le compte Britan, nous indiquons  
15 que les relevés bancaires -- nous avons des relevés  
16 bancaires couvrant la période complète de notre examen.  
17 Ils indiquent des dépôts de 513 000 \$ dans le compte et  
18 des retraits de 513 000 \$.

19 31151 Nous avons des documents à l'appui  
20 de ces montants, des documents qui étayaient la somme  
21 de 500 000 \$, et des retraits de 513 500 \$. Nous avons  
22 donc pratiquement le portrait complet du compte Britan.

23 31152 En ce qui concerne le compte  
24 Frankfurt, nous avons des relevés bancaires, des  
25 relevés bancaires complets qui couvraient la période

1            comprise entre octobre 1988 et mars 1994, et dans ce  
2            compte, nous avons des dépôts totaux de 4,7 millions  
3            de dollars et des retraits totaux d'environ  
4            4,7 millions de dollars également.

5    31153                            Le point sur lequel nous voulons  
6            attirer l'attention de la Commission, à ce stade-ci,  
7            est la documentation à l'appui de ces relevés  
8            bancaires.

9    31154                            De fait, nous n'avons que les pièces  
10           à l'appui de dépôts totalisant 305 000 \$. Donc, des  
11           4,7 millions de dollars qui ont été déposés dans ce  
12           compte, nous n'avons des pièces à l'appui que pour  
13           300 000 \$.

14   31155                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Permettez-moi de vous  
15           arrêter.

16   31156                            M. WHITLA : Oui.

17   31157                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Au-dessus, vous  
18           indiquez des dépôts de 4 733 630 \$, mais des pièces à  
19           l'appui que pour 305 112 \$ seulement.

20   31158                            Qu'avez-vous utilisé pour déterminer  
21           que les dépôts totalisaient 4,7 millions de dollars?

22   31159                            M. WHITLA : Bien. Les relevés  
23           bancaires indiquent les entrées et les sorties du  
24           compte de banque, donc, lorsque nous faisons le calcul  
25           des entrées et des sorties, nous pouvons déterminer que

1 4,7 millions ont été déposés dans le compte.

2 31160 Ce que nous ne savions pas, c'est le  
3 relevé bancaire qui nous l'a appris, par exemple, si un  
4 dépôt de 500 000 \$ a été fait. Nous n'avions pas les  
5 détails qui nous auraient dit à quoi ce dépôt de  
6 500 000 \$ était lié.

7 31161 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, vous pouviez  
8 voir les dépôts sur les relevés bancaires, mais vous  
9 n'aviez aucun relevé de dépôt individuel pour vous  
10 indiquer ce qui, à un moment ou à un autre, était  
11 déposé dans le compte, et pourquoi?

12 31162 M. WHITLA : C'est juste.

13 31163 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Poursuivez,  
14 s'il vous plaît.

15 31164 M. WHITLA : Encore une fois, pour ce  
16 qui est du compte .1, le compte Frankfurt, nous  
17 disposons de beaucoup plus de documents pour les  
18 retraits.

19 31165 Lorsque nous passons au compte .4, le  
20 compte.4 est un compte en dollars américains, comme je  
21 l'ai mentionné plus tôt. Nous avons un relevé  
22 bancaire, u relevé d'une page qui couvrait la période  
23 d'octobre à décembre 1988. Et c'était tout. Nous avons  
24 des documents étayant des dépôts de 21 584 000 \$ dans  
25 ce compte et nous avons des pièces étayant des

- 1 retraits de 11 271 000 \$.
- 2 31166 Cela deviendra pertinent à mesure que  
3 je livrerai mon témoignage.
- 4 31167 Dans le compte 18679.1, nous n'avions  
5 encore une fois qu'un relevé bancaire, d'une page, qui  
6 couvrait aussi la période de juin 1998 à décembre 1998.
- 7 31168 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je pense que vous  
8 voulez dire 1988, si je ne me trompe pas.
- 9 31169 M. WHITLA : Je suis désolé, 1988.  
10 Excusez-moi.
- 11 31170 Nous avons les pièces à l'appui de  
12 dépôts de quelque 4,5 millions de dollars dans le  
13 compte et des retraits de 7,5 millions de dollars.
- 14 31171 Ainsi, en d'autres mots, nous ne  
15 pouvons pas expliquer la provenance, dans ce cas, de  
16 3 millions de dollars qui ont dû être déposés dans ce  
17 compte pour en être retirés par la suite.
- 18 31172 COMMISSAIRE : Maître Roitenberg,  
19 allez vous prétendre que la difficulté venait du fait  
20 que certains documents étaient accessibles, et d'autres  
21 pas?
- 22 31173 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Bien, M. Whitla a  
23 abordé ce point au départ, et je vais préciser ma  
24 pensée sur ce point à mesure que nous avançons.
- 25 31174 COMMISSAIRE : D'accord, c'est bien.

1           Merci.

2   31175                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : M. Whitla, d'après ce  
3           que j'ai compris, votre rapport soulève un certain  
4           nombre de points dans le résumé des conclusions.  
5           J'aimerais, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je  
6           vous demanderais de vous concentrer sur le compte  
7           Britan pour l'instant. Si vous avez des diapositives  
8           pour illustrer votre propos, sentez-vous libre d'en  
9           faire usage.

10   31176                           Expliquez-nous les conclusions tirées  
11           en ce qui concerne au compte Britan.

12   31177                           Je vais vous demander, si vous n'y  
13           voyez pas d'inconvénient, de rapprocher le microphone  
14           et de parler un peu plus fort.

15   31178                           M. WHITLA : Certainement.

16   31179                           La première diapositive, en ce qui  
17           concerne le compte Britan -- et à mesure que nous la  
18           parcourons, vous comprendrez qu'il s'agit de notre  
19           explication des mouvements de fonds. Cette diapositive  
20           fait voir qu'il s'agit du compte Britan et des retraits  
21           de 300 000 \$ effectués entre juillet 1993 et novembre  
22           1994, et selon les allégations de M. Schreiber, du  
23           compte d'où proviennent les fonds qui ont servi à payer  
24           M. Mulroney.

25   31180                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Je vais



1           seulement vous arrêter ici, car on nous informe que  
2           certains journalistes ont de la difficulté à voir  
3           l'écran. J'imagine que du fond de la salle, l'écran est  
4           plutôt petit, alors il peut être...

5   31181                    On m'a dit qu'il n'y avait pas  
6           suffisamment de copies. On me dit maintenant qu'il y en  
7           a. Alors il n'est pas nécessaire de --

8   31182                    COMMISSAIRE : Je veux que chacun  
9           puisse profiter d'une démonstration PowerPoint (elle  
10          sont mortifères!), alors nous voulons être certains que  
11          tout le monde a le document.

12   31183                    M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, si tout le monde  
13          a une copie, nous n'avons pas de pause à prendre. Je  
14          pensais que nous aurions dû nous arrêter pour faire  
15          quelques copies de plus, mais si nous en avons  
16          suffisamment, poursuivez, Monsieur.

17   31184                    M. WHITLA : Certainement. Alors, pour  
18          répéter ce que je viens de dire, le compte Britan est  
19          le compte, dans lequel M. Schreiber, selon ses  
20          allégations, a fait les paiements -- ou dans lequel il  
21          a prélevé les sommes d'argent correspondant aux  
22          paiements qu'il aurait faits à M. Mulroney. Nous avons  
23          donc cherché à analyser l'activité dans ce compte et  
24          l'avons comparée à ce que nous savons des diverses  
25          rencontres ayant eu lieu entre M. Mulroney et

1 M. Schreiber, ou ayant censément eu lieu entre  
2 M. Mulroney et M. Schreiber au cours de la période  
3 débutant en juin 1993.

4 31185 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, la diapositive  
5 que nous avons vue à l'écran il y a un moment nous dit  
6 simplement qu'il est permis de penser qu'entre juillet  
7 1993 et novembre 1994 des retraits en espèces  
8 totalisant 300 000 \$ ont été effectués par  
9 M. Schreiber, .

10 31186 M. WHITLA : C'est exact.

11 31187 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Donc, si  
12 nous passons à la diapositive suivante, elle semble  
13 porter plus spécialement, en premier, sur le mois de  
14 juin 1993.

15 31188 M. WHITLA : C'est exact.

16 31189 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Est-ce une période que  
17 vous avez retenue pour mieux cerner les sources et  
18 l'utilisation des fonds du compte Britan?

19 31190 M. WHITLA : Nous avons essayé de  
20 déterminer et de comparer, comme je l'ai déjà  
21 mentionné, les rencontres qui ont possiblement eu lieu  
22 et les retraits d'argent du compte Britan ou les  
23 transactions dans le compte Britan.

24 31191 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Donc, vous  
25 avez sur cette diapositive, une rencontre en date

1           du 3 juin 1993, comme l'a prétendu M. Schreiber, entre  
2           lui-même et M. Mulroney.

3   31192                            Se trouve également un montant de  
4           1,236199 million de dollars.

5   31193                            M. WHITLA : C'est exact.

6   31194                            M<sup>E</sup> ROITENBERG : Que représente-t-il?

7   31195                            M. WHITLA : Il s'agit du solde du  
8           compte Frankfurt, à ce moment-là. D'après ce que nous  
9           avons compris, M. Schreiber a indiqué que -- avait  
10          indiqué que la source des fonds du compte Britan était  
11          le compte Frankfurt.

12   31196                            M<sup>E</sup> ROITENBERG : D'accord. Vous avez  
13          alors un encadré dans lequel on peut lire :

14                                    « June 4, 1993 : Reference in  
15                                    Mr. Schreiber's  
16                                    Diary : 'Frankfurt Brian Max  
17                                    1236' » ([traduction]  
18                                    le 4 juin 1993 : note dans le  
19                                    journal de M. Schreiber :  
20                                    'Frankfurt Brian. Max 1236' )

21   31197                            Cela a-t-il une signification et  
22          pourquoi cet élément se trouve-t-il dans la  
23          chronologie?

24   31198                            M. WHITLA : Si nous passons à la  
25          diapositive suivante, je vais tenter de l'expliquer.

- 1 31199 La note dans l'agenda, l'agenda de  
2 M. Schreiber contient cette note, et elle figure dans  
3 le haut de la prochaine diapositive : « Frankfurt  
4 Brian. Max 1236 ». Lorsque nous avons regardé cette  
5 note dans l'agenda puis le solde du compte Frankfurt, à  
6 ce moment-là, comme vous le voyez, nous avons isolé le  
7 relevé bancaire du compte Frankfurt. Et le 25 mai 1993,  
8 à l'extrémité droite de la diapositive, vous avez un  
9 solde de 198,84 \$.
- 10 31200 Bon, il s'agit du solde véritable du  
11 compte Frankfurt. Cependant, vous devez également tenir  
12 compte de ce qui apparaît au-dessus, 25-05-93,  
13 l'inscription figurant tout au haut, il y a un retrait  
14 au compte de 1 236 000 \$ et il s'agit d'un virement  
15 pour dépôt à terme.
- 16 31201 Autrement dit, si vous prenez le  
17 total de ce qui était disponible dans le compte  
18 Frankfurt, le dépôt à terme plus le solde, vous obtenez  
19 un total de 1 236 198,84 \$. Ce sont donc, dans les  
20 faits, les fonds disponibles dans le compte Frankfurt.
- 21 31202 Le total de ce montant ne serait,  
22 bien sûr, disponible qu'à échéance du dépôt à terme, ;  
23 c'est ce montant qui apparaît au bas de cet encadré,  
24 rouge ici, et vous le verrez réapparaître, ce qui donne  
25 un solde, au 25 juin 1993, de 1 239 785 \$.

1 31203                   Ainsi, le montant a augmenté en  
2           raison des intérêts versés pour le dépôt à terme, et il  
3           y a un petit retrait au compte.

4 31204                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Voici donc deux  
5           questions qui me viennent spontanément à partir de  
6           cette explication.

7 31205                   La première est : Dans le cadre de  
8           votre recherche sur ces fonds et de votre analyse, est-  
9           il vrai que vous étiez au courant de la rentrée et de  
10          la sortie des dépôts à terme à un moment donné?

11 31206                  M. WHITLA : Oui.

12 31207                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous avez tenu  
13          compte de cela dans votre analyse, lorsque vous  
14          disposiez de documentation?

15 31208                  M. WHITLA : Oui. Il est très courant  
16          dans ce type de comptes qu'il y ait un montant assez  
17          considérable viré pour dépôt à terme et qui arriverait  
18          généralement à échéance un ou deux mois plus tard et  
19          qu'il soit de nouveau déposé dans le compte avec les  
20          intérêts.

21 31209                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Maintenant,  
22          cette note du 4 juin 1993 que vous avez surlignée dans  
23          l'agenda de M. Schreiber semble indiquer le solde  
24          bancaire au compte Frankfurt à cette date, ou à tout le  
25          moins, les fonds qui étaient disponibles dans le compte

1 le 4 juin 1993.

2 31210 M. WHITLA : Selon notre examen du  
3 relevé bancaire du compte Frankfurt, l'indication  
4 « 1236 » dans l'agenda pourrait certainement être le  
5 solde du compte Frankfurt à cette date.

6 31211 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, si nous  
7 revenons à la diapositive précédente, la boîte suivante  
8 est celle du 23 juin 1993, une réunion, telle qu'elle a  
9 été alléguée, entre M. Schreiber et M. Mulroney, et  
10 encore une fois, le solde est de 1 236 000 \$ et  
11 quelques, tel qu'on le voit dans l'encadré.

12 31212 M. WHITLA : Exact.

13 31213 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si nous allons à la  
14 cinquième diapositive, celle qui vient après la  
15 suivante, ce qui viendra étoffer ce tableau  
16 chronologique, un autre encadré s'ajoute dans le, le  
17 12 juillet 1993, qui était la date manifeste de  
18 l'ouverture du compte Britan.

19 31214 Est-ce exact?

20 31215 M. WHITLA : C'est exact.

21 31216 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous avez indiqué  
22 le solde du compte à cette date : 239 775 \$.

23 31217 M. WHITLA : C'est exact.

24 31218 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cela indiquerait-il la  
25 totalité des fonds disponibles dans le compte

1 Frankfurt, plus les intérêts qui avaient été accumulés,  
2 ou incluant les intérêts qui avaient été accumulés  
3 alors que ces 1 236 000 \$ étaient dans un dans un dépôt  
4 à terme?

5 31219 M. WHITLA : Tout à fait, Maître.

6 31220 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si nous regardons la  
7 diapositive suivante, vous avez fait un autre encadré  
8 dans ce tableau chronologique, datée du 28 juillet,  
9 date où les 500 000 \$ ont été virés du compte Frankfurt  
10 au compte Britan, et il y a un encadré contenant  
11 1 239 775 \$, représentant, sauf erreur, le solde à la  
12 banque avant que les 500 000 \$ soient virés dans le  
13 compte Britan.

14 31221 M. WHITLA : C'est exact.

15 31222 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si nous nous penchons  
16 ensuite sur le continuum commençant le 3 juin 1993, ou  
17 le jour suivant le 3 juin 1993, quand la note « 1236 »  
18 apparaît dans l'agenda de M. Schreiber, à partir de ce  
19 point jusqu'au 28 juillet, il y avait 1 236 000 \$  
20 disponibles dans le compte Frankfurt, jusqu'au  
21 28 juillet inclusivement, lorsque le virement a été  
22 effectué.

23 31223 M. WHITLA : C'est exact.

24 31224 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et le solde n'a jamais  
25 diminué en deçà de ce montant.

- 1 31225 M. WHITLA : Le solde n'a jamais  
2 diminué en deçà de ce montant.
- 3 31226 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Y a-t-il eu d'autres  
4 transactions, autres que le dépôt à terme de  
5 1 236 000 \$ et les intérêts accumulés?
- 6 31227 M. WHITLA : Comme je l'ai mentionné  
7 précédemment, il y a eu un retrait minime, je crois, de  
8 500 000 \$
- 9 31228 Si nous revenons à la diapositive,  
10 page 5, vous verrez deux petites transactions en  
11 dessous du 1 236 000 \$.
- 12 31229 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, s'agit-il  
13 de 500 000 \$ ou de 500 \$?
- 14 31230 M. WHITLA : C'est 500 \$ et l'autre  
15 est de 357 \$, je crois.
- 16 31231 M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'étaient les seuls  
17 retraits.
- 18 31232 M. WHITLA : C'étaient les seuls  
19 retraits.
- 20 31233 M<sup>e</sup> ROITENBERG : La prochaine  
21 diapositive, qui serait la diapositive 7, comprend  
22 deux encadrés, une pour le 27 juillet 1993, et l'autre  
23 pour le 27 août 1993.
- 24 31234 Maintenant, si je comprends bien, la  
25 date du 27 juillet est présente parce que même si les



1 500 000 \$ n'ont pas été virés du compte Frankfurt au  
2 compte Britan avant le 28 juillet, il y a eu retrait de  
3 100 000 \$ du compte Britan, le 27 juillet, la veille du  
4 virement de fonds.

5 31235 M. WHITLA : C'est exact. Il y a eu un  
6 dépôt à terme effectué au compte Frankfurt arrivé à  
7 échéance le 28 juillet seulement et, par conséquent, il  
8 n'y avait pas de fonds disponibles; ainsi, il y avait  
9 un solde négatif de 100 000 \$ dans le compte Britan, en  
10 date du 27 juillet.

11 31236 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Nous avons également  
12 un encadré, en date du 27 août 1993. Il est là pour  
13 quelle raison, Monsieur?

14 31237 M. WHITLA : C'est la date,  
15 croyons-nous, à laquelle M. Schreiber affirme avoir  
16 versé 100 000 \$ CAN à M. Mulroney.

17 31238 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Nous  
18 examinerons plus à fond ce retrait de 100 000 \$ dans  
19 quelques instants.

20 31239 La diapositive suivante comprend deux  
21 nouveaux encadrés : le 3 novembre 1993 et le 17 ou  
22 le 18 décembre 1993. Le 3 novembre correspond au  
23 retrait en espèces suivant que vous avez noté dans le  
24 compte Britan.

25 31240 Est-ce exact?

- 1 31241 M. WHITLA : C'est exact.
- 2 31242 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et c'était encore un  
3 retrait de 100 000 \$?
- 4 31243 M. WHITLA : C'est exact.
- 5 31244 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et le 17 ou le  
6 18 décembre 1993 correspond à la date à laquelle il a  
7 été allégué que M. Schreiber avait versé 100 000 \$ en  
8 espèces à M. Mulroney.
- 9 31245 M. WHITLA : C'est exact.
- 10 31246 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je ferai peut-être une  
11 pause. Je devrais peut-être m'arrêter un instant  
12 Le 27 juillet, l'encadré au bas de la diapositive, est  
13 un mois avant le versement allégué du 27 août 1993.
- 14 31247 N'y a-t-il aucune documentation qui  
15 vous a été soumise pour examen permettant de relier le  
16 retrait de 100 000 \$ du 27 juillet 1993 à la somme  
17 alléguée de 100 000 \$ versée à M. Mulroney  
18 le 27 août 1993?
- 19 31248 M. WHITLA : Comme il s'agissait d'une  
20 transaction en espèces, il n'y aurait vraiment pas de  
21 documentation. Il y a eu un retrait en espèces puis,  
22 apparemment un paiement un mois plus tard.
- 23 31249 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, pour ce qui est  
24 de la possibilité de relier l'un à l'autre sur une base  
25 documentaire, vous vous trouvez, ici, devant un trou

- 1 dans la preuve.
- 2 31250 M. WHITLA : C'est exact.
- 3 31251 M<sup>e</sup> ROITENBERG : De même, concernant le  
4 retrait de 100 000, le 3 novembre 1993, et le versement  
5 allégué de 100 000 \$, le 17 ou le 18 décembre 1993,  
6 vous a-t-on fourni des documents quelconques reliant le  
7 retrait de 100 000 \$ et le versement allégué de  
8 100 000 \$?
- 9 31252 M. WHITLA : Non, Maître.
- 10 31253 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Le même manque.
- 11 31254 M. WHITLA : Le même manque existe.
- 12 31255 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si nous pouvons aller  
13 à la diapositive suivante, s'il vous plaît...
- 14 31256 Cette diapositive comprend des  
15 encadrés pour juillet, novembre et décembre 1994.  
16 Le 21 juillet 1994, il y a un retrait en espèces de  
17 50 000 \$ au compte Britan.
- 18 31257 Le 21 novembre 1994, quatre mois plus  
19 tard, il y a un autre retrait en espèces de 50 000 \$ au  
20 compte Britan.
- 21 31258 Le 8 décembre 1994, M. Schreiber,  
22 a-t-il été allégué, a de nouveau versé 100 000 \$ en  
23 liquide à M. Mulroney.
- 24 31259 Relativement aux retraits, vous aviez  
25 un document probant indiquant que les retraits ont été

1 effectués à ces dates.

2 31260 M. WHITLA : C'est exact. Le relevé  
3 bancaire corrobore ces retraits ainsi que la date de  
4 ces retraits.

5 31261 M<sup>e</sup> ROITENBERG : N'aviez-vous aucune  
6 documentation, quelle qu'elle soit, indiquant que ces  
7 retraits étaient liés à la somme de 100 000 \$ versée  
8 le 8 décembre 1994?

9 31262 M. WHITLA : Il n'y a pas de  
10 documentation à cet effet.

11 31263 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si nous passons à la  
12 diapositive suivante, la diapositive 10, il y a un  
13 nouvel encadré, portant la date du 14 décembre 1994.  
14 Que pouvez-vous nous dire au sujet de cette  
15 transaction?

16 31264 M. WHITLA : C'est la date à laquelle  
17 le compte Britan initial a en fait été fermé. Les fonds  
18 ont été virés dans ce que nous pouvons appeler,  
19 j'imagine, un nouveau compte Britan, portant le numéro  
20 62684.3. Encore une fois, le compte avait pour nom  
21 « Britan ».

22 31265 Nous n'avons reçu aucune donnée ni  
23 aucun document relativement à ce compte.

24 31266 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Y a-t-il des documents  
25 qui font état d'une raison ou d'une explication quant

1           au pourquoi de cette transaction, pourquoi un compte  
2           Britan a été fermé et un autre ouvert?

3   31267                   M. WHITLA : Non, Maître.

4   31268                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si nous passons à la  
5           diapositive suivante, la diapositive 11, cela semble  
6           indiquer, à moins que je ne la lise incorrectement, un  
7           mouvement de fonds entrant dans le compte Britan et  
8           sortant du compte Britan.

9   31269                   Êtes-vous en mesure d'expliquer,  
10          relativement à la provenant des fonds dans le compte  
11          Britan, si vous avez été à même de déterminer d'où ces  
12          fonds provenaient directement?

13   31270                   M. WHITLA : Certainement. Comme cette  
14          diapositive le documente-- et nous en avons déjà  
15          parlé -- les fonds venaient du compte Frankfurt. Il y  
16          avait également des intérêts versés sur les divers  
17          dépôts à terme qui entraient et sortaient du compte  
18          Britan, et ensuite les sorties de fonds, bien sûr,  
19          sont -- il y a 301 555 \$ en espèces.

20   31271                   La petite différence qu'il y avait,  
21          je crois, correspondait aux frais de transaction au  
22          moment des retraits en espèces - les retraits de  
23          100 000 \$ en espèces. Il y aurait eu des frais de  
24          transaction facturés par la banque.

25   31272                   Et ensuite, la dernière sortie de

1 fonds est dans le nouveau compte Britan.

2 31273 Ce que nous avons déterminé et ce que  
3 nous décrivons dans notre rapport à la page 6, dans le  
4 paragraphe du milieu, se rapporte à la source réelle de  
5 fonds ayant financé le compte Frankfurt, duquel nous  
6 pouvons parler plus en détail, mais notre analyse -- si  
7 je vous lis ce paragraphe --

8 « Notre analyse des faits tend à  
9 confirmer une solide inférence  
10 selon laquelle la source  
11 initiale des sommes retirées par  
12 M. Schreiber du compte BRITAN  
13 était, en grande partie, les  
14 fonds reçus  
15 d'Airbus. » [Traduction du texte  
16 lu].  
17

18 31274 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Nous allons revenir à  
19 cela et analyser comment vous avez pu affirmer que,  
20 c'était bien le cas, mais la première étape en cours de  
21 route serait de déterminer si oui ou non Britan et le  
22 compte Britan avaient d'autres sources de financement  
23 que le compte Frankfurt.

24 31275 M. WHITLA : Le compte Frankfurt --  
25 autre que, bien sûr, les intérêts dont nous avons parlé  
26 et qui ont été accumulés dans le compte Britan, la  
27 seule source de fonds du compte Britan était le compte  
28 Frankfurt.

29 31276 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Je crois que  
30 la prochaine diapositive pourrait également être

1           intéressante, à savoir comment vous avez pu arriver à  
2           cette conclusion.

3   31277                           M. WHITLA : Certainement.

4           Laissez-moi vous référer, monsieur, à la page 14 de  
5           notre rapport, où nous parlons des mouvements de fonds  
6           vers le compte Frankfurt, et nous en parlons par  
7           rapport à une période précise, que j'aborderai,  
8           du 13 mars 1992 au 28 juillet 1993.

9   31278                           Nous avons écrit ce qui suit :

10                                   « La source des fonds vers le  
11                                   compte Frankfurt ayant financé  
12                                   le transfert de 500 000 \$  
13                                   canadiens vers le compte  
14                                   Britan... » [Traduction du texte  
15                                   lu]

16   31279                           -- dont nous avons déjà parlé :

17                                   « ...était un ensemble de fonds,  
18                                   financé à 91 % par sept dépôts  
19                                   dans le compte FRANKFURT entre  
20                                   le 30 mars 1992 et le  
21                                   13 mai 1993, pour un total de  
22                                   1 460 232 \$ CAN... Les 9 %  
23                                   restants représentent un solde  
24                                   dans le compte... » [Traduction  
25                                   du texte lu]

1 31280 -- au début, le 13 mars 1992, un  
2 dépôt de 10 000 \$ d'une source inconnue, ainsi que les  
3 intérêts versés dans le compte.

4 31281 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Comment êtes-vous  
5 parvenu à mettre le doigt sur ce qui se trouvait dans  
6 le compte Frankfurt, à un moment donné, pour avoir un  
7 point de départ à partir duquel évaluer les fonds qui  
8 s'y trouvaient?

9 31282 M. WHITLA : Nous avons effectué une  
10 analyse du compte Frankfurt. Notre véritable  
11 difficulté a été d'essayer de déterminer la source des  
12 fonds versés dans le compte Frankfurt.

13 31283 Je crois, si nous retournons à la  
14 diapositive où nous parlions des limites à l'étendue de  
15 notre examen, vous verrez que nous avons très peu  
16 d'informations au sujet d'approximativement 10 millions  
17 de dollars en dépôts.

18 31284 Si nous regardons le compte  
19 Frankfurt, vous verrez que nous n'avons de documents à  
20 l'appui que pour 305 000 \$ de dépôts dans le compte,  
21 alors nous avons de la difficulté à déterminer la  
22 source des fonds versés dans le compte Frankfurt et qui  
23 auraient ensuite été acheminés vers le compte Britan.

24 31285 Alors nous avons effectué une  
25 analyse, et il me ferait plaisir de vous en parler.



- 1 31286 M<sup>e</sup> ROITENBERG : J'aimerais que vous  
2 en parliez, mais d'abord, je souhaite aborder une  
3 question que le commissaire a soulevée quant aux  
4 contraintes avec lesquelles vous avez du composer eu  
5 égard à la documentation dont vous disposiez.
- 6 31287 Concentrons-nous sur Frankfurt pour  
7 un instant. Quels documents aviez-vous, et quels  
8 documents auriez-vous voulu avoir pour être en mesure  
9 d'effectuer une analyse plus complète?
- 10 31288 M. WHITLA : Pour ce qui est du  
11 compte Frankfurt, nous avons essentiellement tous les  
12 relevés bancaires; et, comme je l'ai mentionné plus  
13 tôt, nous n'avions pas l'ensemble de ce que  
14 j'appellerais les documents-source.
- 15 31289 En d'autres mots, la source des  
16 dépôts, comment les dépôts ont été effectués, de qui  
17 venaient les fonds, ces documents n'étaient dans une  
18 large mesure pas disponibles pour nous, pour le compte  
19 Frankfurt.
- 20 31290 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et en ce qui concerne  
21 le compte .4, le compte IAL 18679.4 - qui, si je  
22 comprends bien, est un compte en argent américain --
- 23 31291 M. WHITLA : C'est ça.
- 24 31292 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- quels documents  
25 aviez-vous, et quels documents vous manquait-il ?

1 31293 M. WHITLA : Dans ce cas, nous  
2 n'avions pas de relevés bancaires. En d'autres mots,  
3 nous ne pouvions pas voir ce qui entraît et sortait des  
4 comptes, comme cela figure sur un relevé bancaire.

5 31294 Toutefois, nous avons 21 millions \$  
6 de dépôts dans ce compte, alors nous avons beaucoup de  
7 documentation à l'appui, en fait, sur ce qui a été  
8 déposé dans ce compte.

9 31295 Nous ne pouvions bien sûr pas le voir  
10 sur un relevé bancaire, mais les documents à l'appui  
11 nous indiquaient que ce montant a bien été versé dans  
12 le compte.

13 31296 C'était plus difficile en ce qui  
14 concerne les retraits, parce que nous n'avions que  
15 11 millions \$. Autrement dit, 21 millions \$ entrent  
16 dans le compte, et nous n'avons de documents à l'appui  
17 que pour 11 millions \$, qui en sortent.

18 31297 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Aviez-vous des  
19 informations ou des documents qui suggéraient que le  
20 reste, 10 millions \$ et des poussières, ont bien été  
21 retirés du compte à un moment donné, ou n'aviez-vous  
22 aucune information à propos de ce qui s'est passé avec  
23 cet argent?

24 31298 M. WHITLA : Nous n'avions aucune  
25 information, vraiment, à ce sujet.

1 31299 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Il y a aussi le  
2 compte 18679.1. Quels documents aviez-vous, et quels  
3 documents vous manquait-il?

4 31300 M. WHITLA : Encore une fois, nous  
5 n'avions pour ainsi dire aucun relevé bancaire; pour  
6 m'exprimer autrement, pas de documents qui  
7 confirmeraient les différents soldes du compte, les  
8 entrées et les sorties, ainsi que leur quantité.

9 31301 Nous avons de la documentation à  
10 l'appui qui suggérait que 4,5 millions \$ ont été  
11 déposés dans le compte, et nous avons les retraits de  
12 ce compte - -sur des documents à l'appui, à savoir pour  
13 7,5 \$.

14 31302 Alors, dans ce contexte, il nous  
15 manquait clairement une quantité importante de ce qui a  
16 été déposé dans le compte, parce qu'en fait, les  
17 retraits du compte étaient supérieurs de 3 millions \$ à  
18 ce que nous avons comme dépôts dans le compte.

19 31303 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, les  
20 documents qui étaient en votre possession, savez-vous  
21 d'où ils venaient?

22 31304 M. WHITLA : La plupart des documents  
23 bancaires que nous avons pu analyser venaient de  
24 M. Schreiber, et faisaient partie des documents  
25 produits pour la Commission.

- 1 31305 De plus, nous avons pu recevoir du  
2 Gouvernement du Canada, par l'entremise de la GRC,  
3 certains documents bancaires en leur possession qui ne  
4 provenaient pas de la procédure des lettres rogatoires,  
5 comme nous avons vu plus tôt.
- 6 31306 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous savez qu'il y  
7 avait de nombreux documents en possession du  
8 gouvernement du Canada qui ont été produits à la suite  
9 du processus des lettres rogatoires en Suisse?
- 10 31307 M. WHITLA : Oui, nous le savons.
- 11 31308 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous savez que des  
12 requêtes ont été faites par le gouvernement du Canada,  
13 car nous souhaitions utiliser ces documents?
- 14 31309 M. WHITLA : Je suis au courant de  
15 ces requêtes.
- 16 31310 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous savez que le  
17 gouvernement du Canada a formulé des requêtes auprès du  
18 gouvernement de la Suisse pour que ces documents  
19 puissent être divulgués.
- 20 31311 M. WHITLA : Oui, je suis au courant.
- 21 31312 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous savez que, à  
22 ce jour, ces documents ne l'ont toujours pas été.
- 23 31313 M. WHITLA : C'est ce que je  
24 comprends.
- 25 31314 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Nous nous penchions,

1 je crois, dans les diapositives 12 et 13, qui portent  
2 sur Frankfurt pour arriver à déterminer la provenance  
3 des fonds du compte Frankfurt.

4 31315 M. WHITLA : C'est exact.

5 31316 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez pu produire  
6 un graphique faisant état des « entrées » et des  
7 « sorties » de fonds du compte Frankfurt, remontant à  
8 octobre 1988.

9 31317 Est-ce exact?

10 31318 M. WHITLA : C'est exact.

11 31319 Ce graphique - présenté dans sa  
12 version complète dans le rapport - est un résumé, je  
13 crois que vous diriez ça ainsi, du compte Frankfurt, et  
14 il suit une ligne, que nous avons isolée à la Période  
15 de temps 3, et cette ligne représente, dans le temps,  
16 l'évolution du solde du compte Frankfurt.

17 31320 Ça inclut les dépôts à terme. En  
18 d'autres mots, si de l'argent a été retiré du compte  
19 Frankfurt, placé dans un dépôt à terme, et puis  
20 retourné dans le compte Frankfurt, ces montants sont  
21 inclus dans les fonds réellement disponibles dans le  
22 compte Frankfurt.

23 31321 Les bandes qui montent sont les  
24 dépôts, et les bandes qui descendent sont les retraits.

25 31322 Dans la portion correspondant à la

1 Période de temps 3, nous avons surligné cela parce que,  
2 comme nous en avons déjà discuté, nous avons identifié  
3 sept dépôts qui ont effectivement fait partie ou formé  
4 l'ensemble des fonds disponibles pour le transfert de  
5 500 000 \$ dans le compte Britan.

6 31323 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je vous demanderais  
7 de porter votre attention sur la diapositive qui  
8 apparaît à l'écran, en janvier 1990, il semble y avoir  
9 eu brusque diminution, le solde ayant été ramené à près  
10 de zéro.

11 31324 M. WHITLA : C'est exact.

12 31325 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Pouvez-vous vous  
13 concentrer sur cette période, peut-être, et nous donner  
14 votre compréhension de ce qui se trouvait dans le  
15 compte à ce moment-là?

16 31326 M. WHITLA : Certainement. Le début  
17 de la première période --

18 31327 En fait, Phil, pouvez-vous afficher  
19 la version plus détaillée de cela?

20 31328 C'est la diapositive 25, en fait.

21 31329 C'est un agrandissement de la période  
22 de temps dont vous parlez.

23 31330 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Alors, la Période de  
24 temps 1, selon le graphique qui se trouve devant moi,  
25 soit du 24 octobre 1988 au 22 janvier 1990.

- 1 31331 M. WHITLA : C'est exact.
- 2 31332 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Nous voyons à un  
3 point - et je crois que c'est autour  
4 du 24 octobre 1988 - un dépôt plutôt important.
- 5 31333 M. WHITLA : Oui, monsieur.
- 6 31334 Il y a en fait deux dépôts importants  
7 en octobre 1988. Vous parlez du dépôt de 500 000 \$?
- 8 31335 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui. Ça serait bien  
9 autour de cette date, monsieur?
- 10 31336 M. WHITLA : C'était vers  
11 le 31 octobre, entre le 28 et le 31.
- 12 31337 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et c'était un dépôt  
13 que vous avez pu déterminer comme étant très  
14 probablement lié au dépôt de 500 000 \$ qui allait avec  
15 le paiement de 2 millions \$ de Thyssen.
- 16 31338 M. WHITLA : C'est exact, d'après la  
17 déclaration de M. Schreiber, et aussi du fait que ces  
18 fonds venaient du compte d'IAL en dollars canadiens.  
19 C'est une supposition raisonnable, nous croyons.
- 20 31339 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Alors, cela a été  
21 déposé vers la fin d'octobre 1988. Il y a ensuite eu  
22 une diminution assez brusque, comme nous avons déjà vu,  
23 autour de janvier 1990, et si nous nous concentrons sur  
24 la diapositive que nous voyons à l'écran, je crois que  
25 vous avez été en mesure de déterminer un solde bancaire

1 de 11 559,93 \$, le 22 janvier 1990.

2 31340 M. WHITLA : C'est exact.

3 31341 Phil, pouvez-vous passer à la

4 prochaine diapositive, et nous montrons le véritable

5 relevé bancaire ainsi que le solde.

6 31342 Vous verrez que le 22/01/90, le solde

7 est de 11 559,93 \$.

8 31343 J'aimerais souligner, également, que

9 ce solde est après, le 290 \_--

10 31344 Le 290 000 \$ que vous voyez tout

11 juste devant le solde --

12 31345 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui, monsieur.

13 31346 M. WHITLA : -- un dépôt à terme qui

14 revient dans le compte.

15 31347 En d'autres mots, à ce moment-là, le

16 dépôt à terme en transit avait été retourné dans le

17 compte. Il n'y a pas eu d'autre dépôt à terme associé à

18 ce compte, alors il s'agit bien du vrai solde qui se

19 trouvait dans le compte à ce moment-là.

20 31348 Il n'y a eu ensuite, subséquentement,

21 aucune autre activité jusqu'au 28 mars 1990, lorsqu'il

22 y a eu un dépôt de 219 000 \$, qui a porté le solde à

23 231 000 \$.

24 31349 Mais, encore une fois, cela ne s'est

25 pas passé avant mars 1990.



- 1 31350 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Alors, en date  
2 du 22 janvier 1990, en incluant tous les dépôts à terme  
3 associés au compte, le solde bancaire était de  
4 11 559,93 \$.
- 5 31351 M. WHITLA : C'est exact.
- 6 31352 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Malgré le fait qu'à  
7 la fin octobre 1988, il y a eu ce dépôt de 500 000 \$  
8 relatif aux paiements reçus de Thyssen.
- 9 31353 M. WHITLA : C'est exact.
- 10 31354 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Qu'est-il arrivé à ce  
11 dépôt de 500 000 \$ qui était relié à Thyssen?
- 12 31355 M. WHITLA : Si nous reculons d'une  
13 diapositive, les différents retraits sont mis en  
14 évidence sur cette diapositive. Il y a un paiement de  
15 610 000 \$ à Bitucan, qui nous croyons est lié à la  
16 facture de 710 000 \$ qui a été émise, dont nous avons  
17 déjà parlé à ces audiences.
- 18 31356 M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'est 610 000 \$ pour  
19 une facture de 710 000 \$. Est-ce que 100 000 \$ ont été  
20 payés à partir d'un autre compte?
- 21 31357 M. WHITLA : Oui. Nous avons  
22 déterminé que ça a été payé à partir du compte 18679.1,  
23 qui était le compte en dollars canadiens.
- 24 31358 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Alors, nous avons 610  
25 000 \$ qui vont à Bitucan, et puis nous avons un certain

1           nombre d'autres retraits au fil du temps, lesquels ont  
2           ramené le solde du compte à 11 000 \$.

3   31359                   M. WHITLA : C'est exact.

4   31360                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je vous ai détourné  
5           des sept dépôts dont vous parliez plus tôt qui  
6           constituaient le compte Frankfurt, ou du moins qui ont  
7           commencé à constituer le compte Frankfurt quelque temps  
8           avant votre analyse.

9   31361                   Pouvez-vous y revenir, s'il vous  
10          plaît?

11   31362                   M. WHITLA : Bien sûr. C'est la  
12          diapositive 14.

13   31363                   COMMISSAIRE : Ce sont les dépôts qui  
14          apparaissent, également, je suppose, à la page 14 du  
15          rapport, n'est-ce pas?

16   31364                   M. WHITLA : C'est exact, Monsieur.

17   31365                   COMMISSAIRE : Merci.

18   31366                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Nous sommes  
19          maintenant à la page 14 du rapport, la page 14 des  
20          diapositives qui ont été distribuées aux personnes  
21          présentes dans la salle, que j'ai numérotée  
22          Diapositive 13, mais il s'agit de la page 14 du  
23          document dont tout le monde dispose.

24   31367                   Vous avez examiné la Période 3, si je  
25          ne me trompe pas.

- 1 31368 M. WHITLA : C'est exact.
- 2 31369 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Qui débute  
3 le 13 mars 1992?
- 4 31370 M. WHITLA : C'est exact, monsieur.
- 5 31371 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je tiens simplement à  
6 orienter tout le monde dans la salle.
- 7 31372 Ce que nous voyons, c'est qu'il y a  
8 trois périodes distinctes. La période que nous venons  
9 tout juste d'examiner, lorsque nous sommes arrivés à  
10 11 000 \$, figure à l'extrême gauche de cette  
11 diapositive, Période 1, du 24 octobre 1988  
12 au 22 janvier 1990.
- 13 31373 Oui?
- 14 31374 M. WHITLA : C'est exact.
- 15 31375 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, vous  
16 examinez la Période 3, du 13 mars 1992 au  
17 30 décembre 1993.
- 18 31376 M. WHITLA : C'est exact.
- 19 31377 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Avant de nous pencher  
20 plus avant sur la Période 3, la Période 2, du  
21 22 janvier 1990 au 13 mars 1992 avait-elle une  
22 importance particulière?
- 23 31378 M. WHITLA : Pas pour notre analyse,  
24 non, elle ne revêt aucune importance.
- 25 31379 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez tout

1 simplement observé les entrées et les sorties de fonds  
2 du compte Frankfurt.

3 31380 M. WHITLA : C'est exact.

4 31381 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Rien qui concerne les  
5 paiements de Thyssen, du moins d'après ce que votre  
6 analyse a révélé?

7 31382 M. WHITLA : C'est exact.

8 31383 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, Période 3,  
9 partie extrême droite de cette diapositive, commençant  
10 le 13 mars 1992 -- si vous pouviez nous guider dans  
11 votre analyse, s'il vous plaît.

12

13 31384 M. WHITLA : Bien sûr. Nous avons  
14 tracé cette ligne, au 13 mars 1992, parce que, à ce  
15 moment précis, le solde du compte, selon l'information  
16 dont nous disposions, était de 82 941 \$.

17 31385 Autrement dit, le solde du compte a  
18 atteint un point où il n'était pas suffisant pour  
19 financer le transfert de 500 000 \$ au compte Britan.  
20 Nous avons donc utilisé cette date comme point de  
21 départ, et nous avons constaté qu'entre cette date et  
22 le retrait effectué le 28 juillet 1993, vers le  
23 compte Britan, sept dépôts importants avaient été  
24 effectués.

25 31386 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je crois, si nous

1           passons à la diapositive suivante, que vous avez établi  
2           le relevé détaillé de ces sept dépôts importants selon  
3           la date, le montant en dollars canadiens et le montant  
4           en dollars américains.

5   31387                           M. WHITLA : C'est exact.

6   31388                           Si je pouvais parcourir cette  
7           diapositive et vous expliquer ce qui y figure, cela  
8           pourrait être utile.

9   31389                           Dans la partie bleue de la  
10          diapositive figurent les dépôts réels effectués dans le  
11          compte Frankfurt. Nous les avons examinés à partir --  
12          la date de dépôt est indiquée, bien sûr, en fonction de  
13          ce qui figure sur le relevé bancaire.

14   31390                           Le montant en dollars canadiens est  
15          le montant réel qui a été déposé et inscrit sur le  
16          relevé bancaire.

17

18   31391                           Nous avons ensuite converti ces  
19          montants en dollars américains, en fonction du taux de  
20          change à cette date, c'est-à-dire au taux de change  
21          moyen pour cette journée.

22   31392                           Puis, M. Schreiber a affirmé dans sa  
23          déclaration à la Commission qu'il était habituel pour  
24          lui, lorsqu'il recevait les paiements d'Airbus, de  
25          verser à son tour 25 % de ces montants dans le

1           compte Frankfurt.

2   31393                    Nous avons donc examiné ces  
3           renseignements afin de savoir s'il y avait des liens  
4           potentiels entre les montants déposés dans le  
5           compte Frankfurt -- comme vous vous en souvenez, nous  
6           n'avons pas de véritables documents XXXXX bancaires sur  
7           les dépôts -- et nous avons comparé ces montants aux  
8           dépôts qui provenaient, selon nous, d'Airbus, et qui  
9           figurent dans la colonne du centre, celle en vert  
10          intitulée « Deposits from Swiss Bank Corporation, New  
11          York » ([traduction] dépôts effectués par la Swiss Bank  
12          Corporation, New York).

13   31394                   Je crois que vous savez, monsieur,  
14          que notre documentation comprend le rapport d'un  
15          procureur allemand. Dans ce rapport du procureur  
16          allemand -- je crois qu'il a été produit aux fins de  
17          l'extradition de M. Schreiber -- sont indiqués  
18          précisément les dépôts effectués dans le compte .4 qui  
19          provenaient d'Airbus.

20

21   31395                   Bien que nous n'ayons pas de preuve  
22          corroborante pour ce rapport, nous estimons pouvoir  
23          nous y fier dans une certaine mesure.

24   31396                   Donc, reprenons l'analyse. Nous  
25          avons comparé les dépôts en dollars américains versés

1 dans le compte Frankfurt aux dépôts en dollars  
2 américains versés dans le compte 18679.4, et les  
3 pourcentages qui en résultent figurent dans la colonne  
4 jaune, de droite.

5 31397 Comme vous pouvez le voir, ces  
6 pourcentages sont assez proches du 25 % que  
7 M. Schreiber versait habituellement, selon ses dires.

8 31398 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je vais continuer en  
9 supposant que toute personne qui écoute ce que vous  
10 présentez à la Commission est aussi déroutée par les  
11 chiffres que je le suis. Alors, allons-y en fonction de  
12 cette supposition.

13 31399 Vous avez fait référence à .1 et .4.  
14 Je veux m'assurer que tout le monde comprend de quoi  
15 vous parlez.

16 31400 M. WHITLA : Bien entendu.

17 31401 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Dans un compte  
18 bancaire numéro 18679, il y avait des sous-comptes  
19 désignés par des chiffres inscrits à la suite du numéro  
20 du compte. C'est bien cela?

21 31402 M. WHITLA : C'est exact.

22

23 31403 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, il y avait les  
24 comptes .0, .1, .2, .3, .4, et ainsi de suite?

25 31404 M. WHITLA : C'est exact.

- 1 31405 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Il y avait également  
2 des comptes, à moins que je me trompe -- et veuillez  
3 m'interrompre si c'est le cas -- qui avaient le numéro  
4 de compte-client 18679 et qui comportaient des  
5 sous-comptes, comme le compte Frankfurt.
- 6 31406 M. WHITLA : C'est exact. Le compte-  
7 client Frankfurt est désigné par le code IAL 18679 qui  
8 correspond à « Rubrik Frankfurt ».
- 9 31407 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Donc,  
10 lorsque vous parlez de .1 ou .4, vous parlez de  
11 sous-comptes du compte 18679?
- 12 31408 M. WHITLA : Oui. La différence  
13 entre les points, entre .1, .2, .3 et .4, par exemple,  
14 était les devises contenues dans ces comptes.
- 15 31409 Donc, par exemple, .1 était un compte  
16 en devise canadienne, et le compte .4 était en devise  
17 américaine.
- 18
- 19 31410 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord.  
20 Maintenant, vous avez dit que vous aviez de  
21 l'information provenant de la déclaration que  
22 M. Schreiber a fournie à la Commission, qui est devenue  
23 une pièce devant la Commission et dont la véracité a  
24 été reconnue par M. Schreiber, dans laquelle il  
25 indiquait que c'était sa -- j'utiliserai l'expression



1 « façon de procéder habituelle », de prendre 25 % des  
2 fonds qui étaient versés dans le compte .4 en dollars  
3 américains, de prendre environ 25 % de ce montant, et  
4 de verser cette part dans le compte Frankfurt.

5 31411 C'est bien cela?

6 31412 M. WHITLA : C'est exact.

7 31413 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je suppose que vous  
8 n'avez pas tout simplement cru M. Schreiber sur parole,  
9 mais que vous avez vérifié ces transactions pour  
10 déterminer si son affirmation était étayée.

11 31414 M. WHITLA : C'est bien ce que nous  
12 avons fait. Et, même si nous ne parlons que des  
13 sept dépôts, nous avons pris le temps d'examiner tous  
14 les dépôts effectués dans le compte Frankfurt.

15 31415 Si vous regardez l'ensemble des  
16 données à partir de 1989, 27 dépôts au total ont été  
17 faits dans le compte Frankfurt. Ce qui, bien sûr,  
18 exclut les intérêts.

19 31416 Et parmi ces 27 dépôts, 24 ont été  
20 effectués de cette façon.

21

22 31417 Donc, autrement dit, des sommes sont  
23 versées dans le compte .4 et, en l'espace d'une semaine  
24 ou deux, des sommes en sont retirées pour être versées  
25 dans -- des sommes en sont retirées, ou il y a --

1           excusez-moi, des sommes ont été déposées dans le  
2           compte Frankfurt, et dans les 24 cas, il s'agit  
3           d'environ 25 % du montant qui a été déposé dans le  
4           compte .4.

5   31418                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vingt-quatre  
6           sur vingt-sept, ce n'est probablement pas trop mal  
7           selon la loi de la moyenne, mais avez-vous été en  
8           mesure de déceler des points communs entre les  
9           trois dépôts qui ne correspondaient pas à la façon de  
10          procéder habituelle?

11   31419                           M. WHITLA : En effet, il s'agit de  
12          dépôts inconnus. Il nous semble qu'un d'entre eux  
13          était un paiement élevé, encore une fois lié à Airbus,  
14          tôt dans l'exercice, mais nous ne comprenions pas à  
15          quoi étaient véritablement liés ces autres dépôts.

16   31420                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord.

17   31421                           Vous avez parlé, au début, du fait  
18          que vous étiez d'avis que les paiements reçus dans le  
19          compte .4 en dollars américains de la Swiss Bank  
20          Corporation à New York provenaient d'Airbus

21   31422                           Pourquoi étiez-vous d'avis que ces  
22          fonds provenaient d'Airbus?

23   31423                           M. WHITLA : Pour deux raisons,  
24          principalement.

25

- 1 31424 D'abord, comme je vous l'ai dit, nous  
2 avons pu avoir accès à l'un des rares documents à  
3 l'appui, le rapport du procureur qui avait été produit  
4 en Allemagne. Dans ce rapport, le procureur indique,  
5 pour chaque année, les fonds qui ont été versés dans le  
6 compte .4 et qui sont liés à Airbus.
- 7 31425 Donc, autrement dit, il indique qu'un  
8 dépôt de 500 000 \$ a été versé dans le compte .4 et que  
9 ce dépôt est lié à Airbus.
- 10 31426 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Il semble  
11 y avoir un assez gros montant d'argent -- vous avez  
12 fait mention de plus de 21 millions de dollars qui sont  
13 passés par ce compte.
- 14 31427 Y avait-il d'autres sources dont  
15 provenait l'argent versé dans ces comptes -- et je dis  
16 « ces comptes » pour désigner le groupe de  
17 comptes 18679 -- un montant en dollars analogue ou même  
18 semblable à ceux qui étaient versés dans le compte .4?
- 19 31428 M. WHITLA : Non, monsieur.
- 20 31429 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Y avait-il d'autres  
21 comptes dans lesquels étaient effectués des paiements  
22 en dollars américains?
- 23 31430 M. WHITLA : Pas à notre  
24 connaissance, monsieur.
- 25 31431 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Ce fait revêtait-il

1           une importance particulière pour vous?

2   31432                   M. WHITLA : Oui. À notre  
3           connaissance, les paiements provenant d'Airbus étaient  
4           faits en dollars américains.

5

6   31433                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Savez-vous si  
7           d'autres honoraires conditionnels ou paiements étaient  
8           versés en d'autres devises dans ces comptes d'IAL?

9   31434                   M. WHITLA : Nous avons des  
10          renseignements à ce sujet. Nous croyons que -- nous  
11          avons appris que certains des autres paiements étaient  
12          faits soit en dollars canadiens, dans le compte .1,  
13          soit en deutsche mark, dans le compte en devises  
14          allemandes.

15   31435                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Quand je  
16          regarde cette diapositive, veuillez faire de même, et  
17          si vous ne pouvez pas, dites-le moi. Pouvez-vous nous  
18          donner un exemple fondé sur un de ces paiements, qui  
19          aiderait la Commission à comprendre comment l'argent  
20          passait par le compte .4 et était versé au  
21          compte Frankfurt?

22   31436                   M. WHITLA : Bien sûr. Je le répète,  
23          nous n'avons pas toute la documentation nécessaire pour  
24          montrer que cela s'est réellement produit, mais si nous  
25          cliquons sur le dépôt numéro cinq et l'affichons, vous

1           verrez que -- encore une fois, nous avons reçu la  
2           majorité des bordereaux de dépôt pour le compte .4. Le  
3           document à l'appui est ce bordereau de dépôt.

4   31437                    Ce bordereau indique que  
5           300 000 dollars américains ont été versés dans le  
6           compte, et que la date valeur est le 24 août 1992.

7  
8   31438                    Nous avons laissé la partie  
9           numéro cinq de notre tableau en haut, puis nous  
10          montrons en bas une inscription au journal de  
11          M. Schreiber, le 25 août 1992, indiquant « Strobl »,  
12          qui, à notre connaissance, était le banquier de  
13          M. Schreiber, comme ce dernier l'a indiqué dans sa  
14          déclaration à la Commission; sous le chiffre 300, qui  
15          correspondrait au 300 000 \$, puis ce qui semble être  
16          une répartition de ces montants : un « 150 » sans  
17          indication, un « F » à « 75 », un « M » à « 37 » et un  
18          « S » à « 37 ».

19   31439                    Si nous passons à la diapositive  
20          suivante, il s'agit du relevé bancaire réel du  
21          compte Frankfurt et, comme vous pouvez le voir surligné  
22          au bas de ce relevé, il y a un dépôt de 89 100 \$ le  
23          26 août -- excusez-moi, le 28 -- à ce montant. Et  
24          lorsque nous convertissons les 75 000 dollars  
25          américains, nous obtenons environ 89 100 \$.

- 1 31440                   Donc, si nous supposons que le « F »  
2           dans le journal de M. Schreiber représentait le  
3           compte Frankfurt, cela expliquerait cette transaction.
- 4 31441                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et cela s'est produit  
5           combien de temps après que le dépôt en dollars  
6           américains eut été versé dans le compte .4?
- 7 31442                   M. WHITLA : Cela s'est produit dans  
8           les quatre jours suivant le dépôt dans le compte en  
9           dollars américains.
- 10
- 11 31443                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si je comprends bien,  
12           vous avez observé une certaine correspondance dans le  
13           temps entre les dépôts dans le compte .4 et ceux dans  
14           le compte Frankfurt?
- 15 31444                   M. WHITLA : C'est exact. Dans tous  
16           les cas, bien sûr, le dépôt était d'abord fait dans le  
17           compte .4, puis sans qu'il y ait un lien direct, un  
18           dépôt ultérieur était fait dans le compte Frankfurt,  
19           généralement quelques jours plus tard.
- 20 31445                   Je crois que le plus long intervalle  
21           que nous avons observé était d'un mois.
- 22 31446                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Avez-vous analysé  
23           d'autres exemples précis de ces dépôts et de cette  
24           corrélation?
- 25 31447                   M. WHITLA : Bien sûr. L'exemple

1           suivant, au numéro 7 - cet exemple est intéressant  
2           parce que cela n'est survenu qu'à deux reprises.

3   31448                   Le relevé bancaire de la page  
4           suivante indiquait en fait -- excusez-moi, j'ai oublié  
5           de mentionner que ces sept cas, comme la plupart des  
6           24 cas dont nous avons parlé, figurent sur les relevés  
7           bancaires à titre de transactions en devises; donc,  
8           autrement dit, des échanges de fonds d'une devise en  
9           une autre.

10

11   31449                   Dans le cas du dépôt numéro 13, fait  
12           le 13 mai 1993, le relevé bancaire montre en fait que  
13           la devise réelle était le dollar américain, comme vous  
14           le verrez ici. Il est bien indiqué 340 en dollars  
15           américains. Il y a un taux de change, puis le dépôt  
16           correspondant est de 431 460 \$.

17   31450                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, bien que vous  
18           n'ayez aucun relevé pour cette transaction qui montre  
19           précisément l'argent passer de .4 à Frankfurt, vous  
20           avez la transaction en devise qui révèle un montant  
21           identique à ce qui correspondrait aux 24,8 % transférés  
22           dans Frankfurt et une illustration du fait qu'il  
23           s'agissait d'un échange de devise américaine en devise  
24           canadienne?

25   31451                   M. WHITLA : C'est exact.

- 1 31452 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Avez-vous noté des  
2 transactions qui vous ont amené à mettre en doute cette  
3 corrélation?
- 4 31453 M. WHITLA : Non, il n'y en avait  
5 pas.
- 6 31454 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si cela ne vous  
7 dérange pas, pourriez-vous résumer en quelques mots au  
8 commissaire les mouvements de fonds que vous avez  
9 observés de .4 vers Frankfurt, puis vers Britan?
- 10 31455 M. WHITLA : Bien sûr. Phil,  
11 pourriez-vous remettre la diapositive récapitulative?  
12 Juste la grande qui présente l'ensemble des mouvements  
13 de fonds. La voici.
- 14
- 15 31456 Donc, dans cette diapositive, ce que  
16 nous avons remarqué concernant -- et encore une fois,  
17 celle-ci se trouve au bas de la page 6 de notre  
18 rapport.
- 19 31457 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je vais vous arrêter  
20 là un instant. Pour ceux qui suivent à l'aide des  
21 documents qui ont été distribués, il s'agit de la  
22 « page 13 ».
- 23 31458 M. WHITLA : Treize. Et là, nous  
24 voyons --
- 25 31459 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Ce n'est pas la bonne



1 page?

2 31460 M. WHITLA : Ce devrait être la  
3 diapositive 13.  
4 --- Pause

5 31461 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Bien, dans un  
6 document, il s'agit de la page 8; sur la diapositive  
7 elle-même, on voit page 13. Je crois que les gens  
8 utilisent deux documents différents.

9 31462 Mais, de toute façon, cela est  
10 résumé, comme vous l'avez dit, à quelle page du  
11 rapport, monsieur?

12 31463 M. WHITLA : À la page 6 de notre  
13 rapport.

14 31464 Peut-être que si je parcours cette  
15 diapositive avec vous, nous nous y retrouverons.  
16

17 31465 Nous savons ou croyons et avons  
18 accepté comme un fait raisonnable que les paiements  
19 d'Airbus ont été versés à ce moment-là à la Swiss Bank  
20 Corporation de New York. Ce fait, encore une fois, est  
21 fondé d'abord sur la déclaration de M. Schreiber, mais  
22 aussi, et surtout, sur le rapport du procureur allemand  
23 qui décrit les dépôts précis liés à Airbus qui ont été  
24 faits dans le compte .4.

25 31466 Nous avons ensuite IAL, le document

1 de transfert ou le montant du transfert qui est de  
2 1 000 460 dollars canadiens. À cet égard, bien que nous  
3 ne voulions ni ne puissions affirmer catégoriquement  
4 que ces transferts ont eu lieu, nous croyons qu'il est  
5 raisonnable de présumer que les fonds ont été  
6 transférés selon cette façon de procéder et que, selon  
7 les renseignements fournis par M. Schreiber, entre  
8 autres, les fonds ont été versés dans le compte 18679  
9 Frankfurt.

10 31467 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Alors,  
11 cela nous dit, à la lumière de votre analyse, d'où  
12 provenaient les fonds, du moins dans la mesure où vous  
13 êtes prêt à le présumer, qui ont été versés dans le  
14 compte Britan.

15 31468 Comme vous l'avez mentionné  
16 précédemment, aucun document probant n'indique que les  
17 fonds retirés du compte Britan ont effectivement été  
18 utilisés pour faire les présumés paiements à  
19 M. Mulroney.

20 31469 C'est bien cela?

21 31470 M. WHITLA : C'est exact.

22

23 31471 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Même si on adhérait à  
24 la théorie selon laquelle l'argent retiré du  
25 compte Britan, tel que l'a allégué M. Schreiber, s'est

1 finalement rendu à M. Mulroney, savez-vous s'il existe  
2 la moindre preuve que M. Mulroney, à titre de  
3 bénéficiaire de ces fonds, ait pu connaître la source  
4 de ceux-ci?

5 31472 M. WHITLA : Aucune preuve de cette  
6 nature n'existe, à notre connaissance.

7 31473 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Comme vous le savez,  
8 M. Schreiber a déclaré dans son témoignage qu'il avait  
9 peut-être déposé 500 000 dollars canadiens dans le  
10 compte Frankfurt en 1988 et que ces fonds faisaient  
11 partie des sommes transférées dans le compte Britan.

12 31474 Dans le cadre de votre analyse,  
13 avez-vous relevé quoi que ce soit qui étaye cette  
14 affirmation?

15 31475 M. WHITLA : Non, monsieur. Je  
16 pense, comme nous en avons déjà discuté, que nous avons  
17 déterminé que les 500 000 \$ avaient été entièrement  
18 épuisés avant 1990. Donc, ces fonds n'auraient plus été  
19 disponibles en 1993 pour effectuer le transfert.

20 31476 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Votre rapport indique  
21 que vous n'avez pas pu établir l'identité du  
22 bénéficiaire définitif des millions de dollars reçus  
23 par M. Schreiber ou des comptes bancaires qu'il gérait.

24 31477 C'est bien cela?

25 31478 M. WHITLA : C'est exact.

1

2 31479 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Pouvez-vous nous en  
3 dire plus sur ce que vous avez pu observer à ce sujet  
4 ou sur ce qui vous manquait pour les besoins de votre  
5 analyse à cet égard?

6 31480 M. WHITLA : Bien sûr. Je crois que  
7 ce qu'il faut bien faire comprendre à la Commission est  
8 que, compte tenu de la documentation qui nous a été  
9 fournie, l'identité du bénéficiaire définitif des  
10 millions de dollars qui transitaient par ces comptes  
11 est inconnue.

12 31481 Nous avons observé -- Phil, veuillez  
13 mettre la diapositive -- en particulier, d'importants  
14 retraits en espèces dont aucun document probant ne fait  
15 état, encore une fois, parce qu'il s'agit de retraits  
16 en espèces.

17 31482 Il s'agit de la dernière diapositive,  
18 juste là.

19 31483 Donc, autrement dit, 1,3 million de  
20 dollars canadiens; 3,7 de francs suisses, je crois que  
21 le taux de change serait d'environ 1,2 par rapport au  
22 dollar canadien. Donc, cela équivaut à quelque  
23 3 millions de dollars canadiens; le taux de change par  
24 rapport au deutsche mark serait de 2,5 à 2,7 par  
25 rapport au dollar canadien; et le taux de change par

1 rapport au franc français est assez peu important.

2 31484 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, tous ces fonds  
3 que nous voyons sur cette diapositive sont des fonds  
4 pour lesquels il nous a été impossible de déterminer un  
5 bénéficiaire?

6

7 31485 M. WHITLA : Il s'agit simplement  
8 d'un montant d'argent, monsieur. Il y a de nombreux  
9 cas dans notre rapport où des montants sont transférés  
10 vers d'autres comptes, et nous ne connaissons pas non  
11 plus les bénéficiaires finals de ces fonds.

12 31486 M<sup>e</sup> ROITENBERG : En examinant  
13 l'information bancaire, y compris les retraits en  
14 espèces du compte Britan, avez-vous découvert le  
15 moindre élément de preuve qui démontre que des  
16 paiements ont été faits à M. Mulroney?

17 31487 M. WHITLA : Rien dans l'information  
18 bancaire que nous avons examinée n'indiquait que  
19 M. Mulroney était le bénéficiaire de ces fonds.

20 31488 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Monsieur le  
21 commissaire, je vois qu'il est 10 h 50, à peu près. Je  
22 ne crois pas que je dispose de beaucoup plus de temps  
23 pour M. Whitla. J'aimerais le confirmer et, en fait,  
24 si on m'accorde le temps nécessaire, je pourrais  
25 peut-être abréger ce qu'il me reste à demander à

- 1 M. Whitla.
- 2 31489 Ce pourrait être un bon moment pour  
3 la pause du matin.
- 4 31490 COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste avant  
5 de quitter, j'aimerais vous demander, pour employer  
6 l'expression de M<sup>e</sup> Roitenberg, en quelques mots, je  
7 veux m'assurer de comprendre le sens de vos propos.  
8 Dites-vous qu'il est raisonnable de conclure que les  
9 sommes versées par M. Schreiber à M. Mulroney  
10 provenaient d'Airbus?  
11
- 12 31491 M. WHITLA : C'est exact. Nous  
13 croyons, bien que nous ne puissions affirmer de façon  
14 catégorique que c'est ce qui --
- 15 31492 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il est  
16 raisonnable de conclure que les sommes que M. Mulroney  
17 a reçues provenaient d'Airbus?
- 18 31493 M. WHITLA : Cette supposition me  
19 semble raisonnable.
- 20 31494 COMMISSAIRE OLIPHANT : Mais rien  
21 n'indique qu'il le savait?
- 22 31495 M. WHITLA : C'est également exact.
- 23 31496 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.  
24 Nous prendrons une pause de 15 minutes.
- 25 31497 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je voudrais seulement

1           apporter une précision à ce que monsieur le commissaire  
2           a dit, car j'ai peut-être mal compris quelque chose que  
3           vous avez dit plus tôt.

4   31498                    J'ai cru comprendre qu'il était  
5           raisonnable de conclure que les sommes versées dans le  
6           compte Britan provenaient d'Airbus, mais que vous  
7           n'avez rien trouvé qui prouve l'existence d'un lien  
8           entre l'argent provenant du compte Britan, qu'il  
9           s'agissait nécessairement des mêmes fonds qui ont été  
10          versés à M. Mulroney.

11

12   31499                    M. WHITLA : Maître Roitenberg, c'est  
13          exact, vous avez raison. Nous ne savons pas si ces  
14          fonds étaient ceux que M. Mulroney a reçus, s'il en a  
15          reçus.

16   31500                    M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Donc, pour  
17          répondre à la question du commissaire, il est  
18          raisonnable de conclure que l'argent versé dans le  
19          compte Britan provenait d'Airbus. Toutefois, pour faire  
20          le lien entre ces fonds et M. Mulroney, vous devez vous  
21          fier à ce que M. Schreiber vous a dit concernant la  
22          source de l'argent qu'il a retiré de la banque et remis  
23          en espèces?

24   31501                    M. WHITLA : C'est exact.

25   31502                    M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci.

1 31503 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.  
2 Merci.  
3 31504 Nous prendrons une pause de  
4 15 minutes.  
5 --- Upon recessing at 10:50 a.m./ Suspension à 10 h 50  
6 --- Upon resuming at 11:15 a.m. / Reprise à 11 h 15  
7 31505 COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous  
8 asseoir.  
9 31506 M<sup>e</sup> Roitenberg, juste avant de vous  
10 laisser la parole, j'aimerais éclaircir quelque chose  
11 pour être sûr d'avoir bien compris.  
12 31507 Je dois admettre, monsieur Whitla,  
13 que bien que j'apprécie entendre votre témoignage, je  
14 crois avoir été distrait un instant juste avant la  
15 pause.  
16  
17 31508 Je voudrais simplement confirmer avec  
18 vous qu'en résumé, il est raisonnable de conclure que  
19 l'argent versé dans le compte Britan provenait des  
20 commissions d'Airbus?  
21 31509 M. WHITLA : Ce que nous disons dans  
22 notre rapport, monsieur, c'est qu'il est raisonnable de  
23 présumer que les sommes qui se sont retrouvées dans le  
24 compte Britan étaient en fait un ensemble de fonds, et  
25 que 91 % de ceux-ci provenaient d'Airbus, ou



1           provenaient apparemment d'Airbus.

2   31510                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

3           Toutefois, selon votre perspective à titre de  
4           juricomptable, vous n'êtes pas en mesure de déterminer  
5           si ces fonds ont été utilisés pour payer M. Mulroney?

6   31511                           M. WHITLA : C'est exact. Nous  
7           n'avons aucun moyen d'établir un lien entre les  
8           retraits du compte Britan et M. Mulroney.

9   31512                           COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.  
10          Merci.

11   31513                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur le  
12          commissaire.

13   31514                           Monsieur Whitla, il ne me reste que  
14          quelques questions.

15

16   31515                           D'abord, je vous ai interrogé au  
17          sujet des documents qu'il vous manque, et je vous ai  
18          informé que nous avons, c'est-à-dire que la Commission  
19          avait déposé une demande auprès du procureur général du  
20          Canada, qui à son tour a déposé une demande auprès des  
21          autorités suisses pour que les documents fournis au  
22          Canada aux termes des lettres rogatoires soient  
23          divulgués, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse  
24          favorable.

25   31516                           On m'informe qu'en fait, nous avons

1           reçu une réponse négative et que ces documents ne nous  
2           seront pas fournis.

3   31517                           Étiez-vous au courant de cela,  
4           monsieur?

5   31518                           M. WHITLA : J'étais au courant en ce  
6           qui concerne les documents suisses. Je n'étais  
7           toutefois pas au courant en ce qui concerne les  
8           documents allemands.

9   31519                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Bien, je  
10          parle des documents suisses.

11   31520                           M. WHITLA : Seulement les suisses.

12   31521                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord.

13   31522                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Selon les  
14          renseignements dont vous disposez, le gouvernement  
15          suisse a refusé d'autoriser le gouvernement canadien à  
16          divulguer les documents à la Commission?

17   31523                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Pour notre usage,  
18          oui.

19   31524                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Pour notre  
20          usage. Cela n'a rien à voir avec le refus des banques.  
21          C'est le gouvernement suisse --

22   31525                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'est exact.

23   31526                           COMMISSAIRE OLIPHANT : -- qui a  
24          refusé la demande du gouvernement du Canada.

25   31527                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'est exact.

- 1
- 2 31528                   Maintenant, si vous le permettez, il  
3       reste un dernier sujet que j'aimerais aborder  
4       brièvement avec vous.
- 5 31529                   Si vous pouviez regarder la  
6       diapositive devant vous, en ce qui concerne encore une  
7       fois les fonds Frankfurt, je vous ai interrogé  
8       précisément au sujet d'un dépôt de 500 000 \$ fait à la  
9       fin d'octobre 1988 dans ce compte, qui était  
10      apparemment en rapport avec des paiements effectués par  
11      Thyssen en 1988.
- 12 31530                   Vous en rappelez-vous, je vous ai  
13      interrogé à ce sujet?
- 14 31531                   M. WHITLA : Oui, je m'en souviens.
- 15 31532                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Par la suite, y  
16      a-t-il eu d'autres dépôts dont on pourrait établir la  
17      provenance à Thyssen?
- 18 31533                   M. WHITLA : Non, il n'y en a pas eu.  
19      Il n'y en a pas eu dans ce compte, monsieur.
- 20 31534                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui, je parle de ce  
21      compte. Ce compte était la seule source de fonds du  
22      compte Britan?
- 23 31535                   M. WHITLA : C'est exact.
- 24
- 25 31536                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Jusqu'à maintenant,

1 beaucoup de temps a été consacré aux diapositives. Je  
2 sais également que d'autres diapositives,  
3 agrandissements ou segments qui figurent dans ce  
4 diaporama ne font pas partie des annexes ou des  
5 tableaux contenus dans votre rapport. Je remettrai  
6 donc ma copie à notre greffière afin qu'elle la dépose  
7 sous la cote P-41, simplement pour que monsieur le  
8 commissaire puisse se faire une idée globale de la  
9 situation.

10 31537 De plus, je demanderai que les  
11 deux recueils de documents soient déposés sous la  
12 cote P-42.

13 31538 Je crois que vous avez une copie de  
14 chacun des deux recueils de documents à l'appui du  
15 rapport. Il faudrait indiquer que ces copies ont été  
16 inscrites sous la cote P-42.

17 31539 Monsieur Whitla, je tiens également à  
18 vous remercier de vos explications qui m'ont aidé, mais  
19 qui ne comprends rien aux chiffres, à y voir un peu  
20 plus clair.

21 31540 Je pense que certains de mes  
22 collègues souhaitent peut-être poser des questions.

23 31541 M. WHITLA : Bien sûr.

24 31542 COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste avant  
25 de passer aux questions, si j'ai bien compris, un

1 ensemble de diapositives sera déposé sous la cote P-41  
2 et les deux cahiers de documents seront déposés sous la  
3 cote P-42, et cela, d'un commun accord.

4 31543 Maître Grondin? Est-ce bien cela?  
5 31544 M<sup>e</sup> GRONDIN : Oui.  
6 31545 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.  
7 31546 Maître Landry...?  
8 31547 M<sup>e</sup> LANDRY : D'un commun accord, oui.  
9 31548 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.  
10 31549 Maître Houston...?  
11  
12 31550 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui, monsieur. Merci.  
13 31551 COMMISSAIRE OLIPHANT :  
14 Maître Auger...?  
15 31552 M<sup>e</sup> AUGER : D'accord.  
16 31553 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.  
17 31554 Les diapositives, reproduites sur  
18 support de papier, seront donc autorisées et déposées  
19 sous la cote P-41.  
20 PIÈCE P-41 : Présentation  
21 PowerPoint (diaporama)  
22 31555 COMMISSAIRE OLIPHANT : De plus, les  
23 deux cahiers de documents sur lesquels s'est appuyé  
24 Navigant seront autorisés et déposés sous la cote P-42.  
25 PIÈCE P-42 : Deux cahiers de

1 documents, intitulés « Documents  
2 Relied Upon, Appendix 3 to  
3 Navigant Consulting Report »  
4 ([traduction] documents à  
5 l'appui, annexe 3 du rapport de  
6 Navigant Consulting)

7 31556 COMMISSAIRE OLIPHANT : Voilà qui  
8 termine, du moins pour l'instant, votre interrogatoire.

9 31557 M<sup>e</sup> ROITENBERG : En effet, monsieur le  
10 commissaire. Merci.

11 31558 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

12 31559 Maître Grondin...?

13 31560 M<sup>e</sup> GRONDIN : J'aimerais poser  
14 quelques questions, monsieur le commissaire.

15 EXAMINATION: STEVEN WHITLA BY MR. GRONDIN /  
16

17 INTERROGATOIRE : STEVEN WHITLA PAR M<sup>e</sup> GRONDIN

18 31561 M<sup>e</sup> GRONDIN : Bonjour,  
19 monsieur Whitla.

20 31562 M. WHITLA : Bonjour, monsieur.

21 31563 M<sup>e</sup> GRONDIN : Je tiens à commencer en  
22 disant que si mon confrère, M<sup>e</sup> Roitenberg a du mal à  
23 absorber toute cette information, j'en éprouve tout  
24 autant, sinon plus, moi qui n'ai qu'un seul compte  
25 bancaire, et qui ai parfois du mal à me souvenir de mon

1 NIP.

2 31564 COMMISSAIRE OLIPHANT : Sans  
3 commentaire.

4 31565 M<sup>e</sup> GRONDIN : Et en passant, mon compte  
5 n'est pas en Suisse.

6 31566 Monsieur Whitla, j'attire maintenant  
7 votre attention sur les pages 4 et 5 de votre rapport.  
8 À partir de la sous-section 3.1, intitulée « Bank  
9 Accounts of Interest » ([traduction] comptes bancaires  
10 d'intérêt), vous énumérez de nombreux comptes et  
11 sous-comptes bancaires gérés par M. Schreiber ou par  
12 ses entreprises. Est-ce exact?

13 31567 M. WHITLA : C'est exact.

14 31568 M<sup>e</sup> GRONDIN : À la page suivante,  
15 page 5, au sous-titre 3.1.2 « Other Bank Accounts »  
16 ([traduction] autres comptes bancaires), d'autres  
17 comptes bancaires gérés par M. Schreiber ou par ses  
18 entreprises sont mentionnés. Est-bien cela?

19

20 31569 M. WHITLA : Je ne suis pas sûr de  
21 pouvoir affirmer catégoriquement que certains de ces  
22 comptes -- ou que M. Schreiber reconnaîtrait gérer ces  
23 comptes.

24 31570 Je sais qu'il a admis qu'il gérait  
25 les comptes IAL 18679. Cela dit, je ne suis pas

1 certain de ceux qu'il admettrait gérer.

2 31571 M<sup>e</sup> GRONDIN : D'accord. Cependant,  
3 dans votre rapport, vous faites référence, à quelques  
4 reprises, au fait que les documents bancaires donnent à  
5 penser qu'il avait autorité sur ces comptes.

6 31572 M. WHITLA : Tout à fait.

7 31573 M<sup>e</sup> GRONDIN : Et lorsque nous  
8 examinons les différentes annexes à votre rapport, nous  
9 remarquons d'autres comptes bancaires qui sont  
10 apparemment liés, du moins, à M. Schreiber ou à ses  
11 entreprises. Est-ce exact?

12 31574 M. WHITLA : Nous voyons que des  
13 transferts ont été effectués de certains autres comptes  
14 à ceux qui ont été désignés comme étant des comptes  
15 appartenant à M. Schreiber.

16 31575 M<sup>e</sup> GRONDIN : Effectivement.  
17 Personnellement, j'ai compté environ 25 comptes  
18 semblables. Ce nombre est-il juste?

19

20 31576 M. WHITLA : Ce nombre me semble  
21 raisonnable. Je ne suis pas certain du nombre exact,  
22 mais il s'agit probablement d'un nombre raisonnable.

23 31577 M<sup>e</sup> GRONDIN : Et vous avez affirmé  
24 dans votre témoignage que vous travaillez sur ce  
25 dossier, je crois, depuis le mois de janvier --



- 1 31578 M. WHITLA : C'est exact.
- 2 31579 M<sup>e</sup> GRONDIN : -- de cette année.
- 3 31580 M. WHITLA : C'est exact.
- 4 31581 M<sup>e</sup> GRONDIN : De plus, j'ai cru  
5 comprendre que vous avez produit ce rapport la semaine  
6 dernière, le 29 avril si je ne me trompe pas, et qu'il  
7 contient les conclusions auxquelles votre analyse vous  
8 a conduit. Est-ce bien cela?
- 9 31582 M. WHITLA : C'est exact.
- 10 31583 M<sup>e</sup> GRONDIN : Vous travailliez seul  
11 sur ce dossier ou vous receviez l'aide d'autres  
12 personnes?
- 13 31584 M. WHITLA : Une équipe de Navigant a  
14 également travaillé sur ce dossier.
- 15 31585 M<sup>e</sup> GRONDIN : C'est donc dire que  
16 depuis le mois de janvier, une équipe compétente de  
17 Navigant passe beaucoup de temps à examiner ces comptes  
18 bancaires et les transferts d'argent effectués entre  
19 ces comptes et --
- 20 31586 M. WHITLA : C'est exact. Nous  
21 sommes six à avoir travaillé sur ce dossier depuis le  
22 mois de janvier, mais pas nécessairement à temps plein,  
23 à analyser les comptes.
- 24
- 25 31587 M<sup>e</sup> GRONDIN : Vous y consacriez la

1 majeure partie de votre temps. Est-ce juste?

2 31588 M. WHITLA : En effet, la plupart des  
3 membres de l'équipe y ont consacré la majeure partie de  
4 leur temps.

5 31589 M<sup>e</sup> GRONDIN : D'accord. Pour en  
6 arriver à ce résultat --

7 31590 M. WHITLA : C'est exact.

8 31591 M<sup>e</sup> GRONDIN : -- en avril, quatre mois  
9 plus tard.

10 31592 Donc, vous conviendrez avec moi que  
11 la situation bancaire de M. Schreiber, si je peux  
12 m'exprimer ainsi, est beaucoup plus complexe que celle  
13 du commun des mortels?

14 31593 M. WHITLA : Il y a un nombre  
15 considérable de comptes, et la situation peut, en  
16 effet, sembler relativement complexe --

17 31594 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pourriez-vous  
18 monter votre micro, s'il vous plaît?

19 31595 M. WHITLA : Bien entendu. On  
20 m'avait dit de l'abaisser, mais je vais le remonter  
21 puisque vous me le demandez.

22

23 31596 M<sup>e</sup> GRONDIN : Et seriez-vous d'accord  
24 pour dire, monsieur, qu'à l'exception probable de  
25 M. Schreiber, personne ne peut connaître l'étendue de

1            tous ces comptes bancaires, le lien existant entre ces  
2            derniers et les transactions effectuées des uns aux  
3            autres?

4    31597                    M. WHITLA : Je pense qu'une personne  
5            qui aurait accès à tous ces comptes, et qui pourrait  
6            suivre chacun des dépôts et des retraits, pourrait  
7            finir par comprendre. Bien sûr, il faudrait que cette  
8            personne dispose de toute l'information bancaire.

9    31598                    Alors, à défaut de quoi, il faudrait  
10           s'en remettre à la collaboration de M. Schreiber à cet  
11           égard.

12   31599                    M<sup>e</sup> GRONDIN : Même pour connaître le  
13           nombre exact de comptes bancaires, parce que selon  
14           l'interrogatoire de M. Schreiber par M<sup>e</sup> Wolson, ce ne  
15           sont pas tous ses comptes bancaires qui ont été  
16           divulgués à la Commission. Est-ce juste?

17   31600                    M. WHITLA : Oui. Il faudrait  
18           obtenir l'aide de M. Schreiber pour ce faire.

19   31601                    M<sup>e</sup> GRONDIN : Effectivement. Donc,  
20           seriez-vous d'accord avec moi pour dire,  
21           monsieur Whitla, qu'un tiers ne peut pas savoir comment  
22           sont organisés les différents comptes bancaires de  
23           M. Schreiber ou connaître les transactions effectuées  
24           entre ceux-ci, à moins d'être un directeur de banque et  
25           d'avoir accès à tous les comptes bancaires? Cependant,

1           seriez-vous d'accord pour dire qu'un tiers n'a pas cet  
2           accès?

3

4   31602                   M. WHITLA : Encore une fois, je vais  
5           seulement répéter ma réponse précédente. Sans avoir  
6           l'accès complet à tous les dossiers bancaires, une  
7           personne ne pourrait pas accomplir cela.

8   31603                   M<sup>e</sup> GRONDIN : Très bien. En fait, en  
9           examinant tous ces comptes et les transactions  
10          complexes effectuées entre ceux-ci, vous avez presque  
11          conclu que cela avait été rendu délibérément complexe.

12   31604                   Mais maintenant, j'aimerais attirer  
13          votre attention sur --

14   31605                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Un instant.  
15          Est-ce ce que vous affirmez, ou dites-vous que c'est  
16          quelque chose que M. Whitla a affirmé?

17   31606                   M. WHITLA : Ce n'est pas ce que j'ai  
18          affirmé, monsieur.

19   31607                   M<sup>e</sup> GRONDIN : Seriez-vous d'accord  
20          pour dire que l'arrangement que vous avez décrit,  
21          l'arrangement partiel, est plutôt complexe?

22   31608                   M. WHITLA : J'ai dit qu'il  
23          s'agissait d'un arrangement relativement complexe.

24   31609                   M<sup>e</sup> GRONDIN : D'accord.

25   31610                   J'attire maintenant votre attention

1 sur le troisième paragraphe de la page 2 du rapport.

2 Ce paragraphe se lit comme suit :

3 « Ce rapport porte sur le champ  
4 de l'examen, tel qu'il est  
5 décrit au point 2.0. »

6 [Traduction du texte lu]

7

8 31611 À la page suivante, soit à la page 3,  
9 nous voyons l'en-tête « Scope of Review » ([traduction]  
10 champ de l'examen ). Je comprends que c'est ce à quoi  
11 vous faites référence à la page 2. Est-ce exact?

12 31612 M. WHITLA : C'est exact.

13 31613 M<sup>e</sup> GRONDIN : Et le champ de l'examen  
14 comporte toutes les entraves dont vous avez fait état  
15 plus tôt dans votre témoignage, à savoir que la  
16 Commission n'a pas pu avoir accès à tous les documents  
17 pertinents, qu'elle n'a pas reçu la totalité des  
18 relevés bancaires ou des documents à l'appui, et  
19 qu'elle n'a obtenu aucun document original.

20 31614 Est-ce exact?

21 31615 M. WHITLA : C'est exact.

22 31616 M<sup>e</sup> GRONDIN : Nous devons donc  
23 comprendre que le rapport a été fait malgré ces  
24 entraves?

25 31617 M. WHITLA : Ces entraves sont

1           clairement décrites comme telles dans notre rapport.

2   31618                   M<sup>e</sup> GRONDIN : Merci, monsieur Whitla.

3           Je n'ai aucune autre question.

4   31619                   M<sup>e</sup> LANDRY : Je n'ai pas de questions,

5           monsieur le commissaire.

6   31620                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Non, merci.

7           Merci, maître Landry.

8   31621                   Maître Houston, avez-vous des

9           questions?

10

11   31622                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui. Merci, monsieur.

12   31623                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

13           --- Pause

14   31624                   M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est très amusant de

15           transporter tous ces recueils, monsieur le commissaire.

16   31625                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Cela coûte

17           moins cher qu'un abonnement dans un club sportif.

18   31626                   M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est peut-être vrai,

19           monsieur.

20           EXAMINATION: STEVEN WHITLA BY MR. HOUSTON /

21           INTERROGATOIRE : STEVEN WHITLA PAR M<sup>e</sup> HOUSTON

22   31627                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Bonjour.

23   31628                   M. WHITLA : Bonjour, monsieur.

24   31629                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Je représente M. Doucet,

25           monsieur. J'ai quelques questions qui viennent se

1 greffer à celles que M<sup>e</sup> Grondin a posées et qui portent  
2 sur certains de ces comptes.

3 31630 Je ne veux pas donner à entendre que  
4 je suis plus doué en arithmétique que mes collègues,  
5 mais j'ai compté, aux pages 4 et 5, environ 21 comptes  
6 différents qui sont numérotés, et au moins 15 autres.  
7 D'après mes calculs, cela signifie que le nombre de  
8 comptes auquel vous faites directement ou indirectement  
9 référence se situe entre 35 et 40.

10 31631 Ce nombre vous semble-t-il juste?

11

12 31632 M. WHITLA : Encore une fois, il  
13 s'agit d'un nombre important. Un nombre se situant  
14 entre 25 et 40 comptes est probablement raisonnable.

15 31633 M<sup>e</sup> HOUSTON : Afin de répertorier  
16 certains de ces comptes supplémentaires, monsieur,  
17 votre rapport contient de nombreuses annexes.

18 31634 Au fait, monsieur, avez-vous pu  
19 déterminer si une entreprise appelée  
20 Rockcliffe Enterprises appartenait à M. Schreiber?

21 31635 M. WHITLA : Oui, nous connaissons  
22 cette entreprise.

23 31636 M<sup>e</sup> HOUSTON : Veuillez vous reporter à  
24 l'annexe 14 -- vous y êtes, monsieur?

25 31637 M. WHITLA : Oui.

- 1 31638 M<sup>e</sup> HOUSTON : À la page 2 de 4,  
2 presque au bas de la page, la somme de 700 009,78 \$ y  
3 est inscrite comme un paiement fait à  
4 Rockcliffe Enterprises, le 19 novembre 1992, il me  
5 semble.
- 6 31639 M. WHITLA : Je vois cela, monsieur.
- 7 31640 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et on fait référence au  
8 numéro de compte 0124329, qui semble être celui de  
9 Rockcliffe Enterprises.
- 10 31641 M. WHITLA : Oui.
- 11 31642 M<sup>e</sup> HOUSTON : Est-ce exact?
- 12 31643 M. WHITLA : C'est exact.
- 13
- 14 31644 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous eu accès à ce  
15 compte?
- 16 31645 M. WHITLA : Nous n'avons pas eu  
17 accès à ce compte, monsieur.
- 18 31646 M<sup>e</sup> HOUSTON : Veuillez tourner la  
19 page. Je vois qu'à la page suivante, on fait référence  
20 à de nombreux versements -- au fait, ces versements  
21 proviennent-ils du compte IAL 18679.1?
- 22 31647 M. WHITLA : Oui, c'est exact,  
23 monsieur.
- 24 31648 M<sup>e</sup> HOUSTON : À la page suivante, nous  
25 voyons que de nombreux versements ont été effectués



1 en 1993, en commençant par un versement de 50 022 \$ au  
2 mois de mars, puis un autre de 50 009 \$ le mois  
3 suivant. Ensuite, nous voyons quelques retraits, puis  
4 un autre versement de 50 023 \$ au mois de juin.

5 31649 Je vais m'en tenir à ces quelques  
6 exemples, mais seriez-vous d'accord avec moi pour dire  
7 que bon nombre des sommes qui figurent sur cette page  
8 ont été versées à Rockcliffe Enterprises en 1993?

9 31650 M. WHITLA : En effet.

10 31651 M<sup>e</sup> HOUSTON : Encore une fois, je ne  
11 veux pas contredire mes amis, mais d'après mes calculs,  
12 les versements s'élevaient à plus de 250 000 \$ en 1993  
13 seulement.

14 31652 Possédez-vous des renseignements ou  
15 des documents permettant de confirmer la raison de ces  
16 versements?

17 31653 M. WHITLA : Non.

18

19 31654 M<sup>e</sup> HOUSTON : On fait également  
20 référence à un autre compte à la même annexe. À la  
21 page 2, juste au-dessus du montant de 700 000 \$, il y a  
22 une inscription qui se lit comme suit : « Compte de  
23 Karlheinz Schreiber n° 2106 5962 10 » [traduction du  
24 texte lu]. De nombreux versements relatifs à ce compte  
25 sont également indiqués.

- 1 31655 Avez-vous eu accès à ces documents?
- 2 31656 M. WHITLA : Non.
- 3 31657 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez fait référence  
4 dans la documentation aux comptes de Bitucan, l'un à la  
5 Banque Scotia et l'autre à la Banque de Montréal.
- 6 31658 M. WHITLA : Oui. Je pense que nous  
7 faisons référence à deux comptes distincts de Bitucan.  
8 .
- 9 31659 M<sup>e</sup> HOUSTON : Incidemment, ils  
10 figurent aux onglets 9 et 10 de la pièce P-42. C'est  
11 votre annexe, monsieur Whitla.
- 12 31660 M. WHITLA : Oui.
- 13 31661 M<sup>e</sup> HOUSTON : À l'onglet 9, nous avons  
14 des relevés bancaires de la Banque Scotia à partir du  
15 mois de mars 1989.
- 16 31662 M. WHITLA : Oui.
- 17 31663 M<sup>e</sup> HOUSTON : Sur une période de  
18 plusieurs mois. Est-ce exact?
- 19 31664 M. WHITLA : Oui, c'est exact,  
20 monsieur.  
21
- 22 31665 M<sup>e</sup> HOUSTON : Au fait, monsieur,  
23 lorsque vous aviez accès aux documents de la  
24 Banque Scotia, aviez-vous accès aux chèques payés?
- 25 31666 M. WHITLA : Je ne crois pas,

1           monsieur.

2   31667                   M<sup>e</sup> HOUSTON : En fait, aviez-vous  
3           accès aux chèques payés pour les comptes que vous avez  
4           examiné?

5   31668                   M. WHITLA : Il faudrait que je -- je  
6           sais que nous avons des renseignements relatifs aux  
7           retraits dans certains d'entre eux. Je ne suis pas  
8           certain -- je ne crois pas que nous ayons eu accès à un  
9           chèque payé, sauf peut-être à une occasion.

10  31669                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous souvenez-vous que  
11           dans votre rapport --

12  31670                   M. WHITLA : Je suis désolé,  
13           monsieur, nous en avons cinq qui étaient liés à ces --

14  31671                   M<sup>e</sup> HOUSTON : J'y arrive dans un  
15           instant.

16  31672                   M. WHITLA : D'accord. Désolé.

17  31673                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais avant de parler des  
18           chèques tirés sur la Banque de Montréal, qui  
19           constituent le prochain onglet, vous souvenez-vous que  
20           dans votre rapport, monsieur, vous faites référence aux  
21           chèques de plus de 4 000 000 \$ ou 5 000 000 \$ tirés sur  
22           le compte à New York?

23

24  31674                   M. WHITLA : Je suis désolé; de quel  
25           compte parlez-vous, monsieur? Le compte de la

- 1 Swiss Bank Corporation? S'agit-il des sommes qui,  
2 selon nous, peuvent avoir été transférées dans le  
3 compte Frankfurt?
- 4 31675 M<sup>e</sup> HOUSTON : À la page 28 de votre  
5 rapport.
- 6 31676 Vous y êtes, monsieur?
- 7 31677 M. WHITLA : Oui, j'y suis.
- 8 31678 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous faites référence à  
9 un chèque de 4 499 995 \$US.
- 10 31679 M. WHITLA : Oui.
- 11 31680 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et juste en dessous, on  
12 fait référence, il me semble, au même numéro de chèque,  
13 mais le montant est de 4 500 000 \$.
- 14 31681 S'agit-il du même montant, mais  
15 arrondi? Nous le voyons plus bas sur la page.
- 16 31682 M. WHITLA : C'est exact, monsieur.
- 17 31683 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous eu accès à ce  
18 chèque en particulier?
- 19 31684 M. WHITLA : En effet, je crois que  
20 nous avons une copie de ce chèque, monsieur.
- 21 31685 M<sup>e</sup> HOUSTON : À quel nom le chèque  
22 était-il libellé?
- 23 31686 Vous avez dit qu'il provenait de  
24 Kensington, mais à quel nom était-il libellé?
- 25 31687 M. WHITLA : Oui, il était libellé à

1 l'ordre d'IAL, monsieur.

2

3 31688 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois.

4 31689 Et à la page 31, on fait référence à  
5 une certaine confusion en ce qui concerne un relative à  
6 un chèque de 4 000 000 \$. Voyez-vous ce versement à  
7 Karlheinz Schreiber au bas de la page 31?

8 31690 M. WHITLA : Oui, monsieur.

9 31691 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous eu accès à ce  
10 chèque?

11 31692 M. WHITLA : Nous avons accès aux  
12 documents bancaires, mais je ne crois pas que nous  
13 ayons eu le chèque, comme tel.

14 31693 Dans les deux cas, on avait  
15 uniquement le numéro de chèque.

16 31694 M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais vous examiniez des  
17 documents bancaires qui concernaient un numéro de  
18 chèque et une somme de 4 000 000 \$US -- au fait,  
19 comment saviez-vous que le chèque était libellé à  
20 l'ordre de M. Schreiber?

21 31695 M. WHITLA : C'était inscrit dans les  
22 documents bancaires, monsieur.

23 31696 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. Ensuite,  
24 nous trouvons à l'onglet 10 des copies des chèques que  
25 nous avons vus à de nombreuses reprises au cours de

1           cette enquête : quatre chèques de 90 000 \$ et un chèque  
2           de 250 000 \$. Est-ce exact?

3   31697                   M. WHITLA : Oui, monsieur.

4

5   31698                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Aviez-vous des relevés  
6           bancaires de la Banque de Montréal?

7   31699                   M. WHITLA : Je ne crois pas,  
8           monsieur.

9   31700                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous des documents  
10          relatifs au compte de Bitucan à la Banque de Montréal  
11          pour l'année 1988?

12   31701                   M. WHITLA : Non, monsieur.

13   31702                   M<sup>e</sup> HOUSTON : À part d'examiner le  
14          recto de ces chèques, pouvez-vous aider le commissaire  
15          à déterminer s'il est possible de confirmer que ces  
16          chèques ont réellement été négociés à partir de ce  
17          compte?

18   31703                   M. WHITLA : Monsieur, si ces comptes  
19          avaient été autorisés par la banque, le montant -- par  
20          exemple, si le chèque 104 était un chèque payé, la  
21          banque aurait inscrit le montant de 90 000 \$ au bas du  
22          chèque pour indiquer que -- en d'autres termes, lorsque  
23          l'autorisation est accordée par la banque, le montant  
24          de 90 000 \$ est inscrit au bas du chèque, s'il s'agit  
25          réellement d'un chèque payé.

- 1 31704 M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais vous ne disposez  
2 d'aucun document bancaire provenant de la Banque de  
3 Montréal?
- 4 31705 M. WHITLA : Nous n'en avons aucun.  
5
- 6 31706 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous n'avez aucune idée  
7 des dates d'ouverture et de clôture de ce compte?
- 8 31707 M. WHITLA : Je ne crois pas,  
9 monsieur.
- 10 31708 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien, monsieur.  
11 Merci beaucoup.
- 12 31709 C'étaient là mes questions, monsieur  
13 le commissaire.
- 14 31710 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,  
15 maître Houston.
- 16 31711 Maître Auger...?
- 17 EXAMINATION: STEVEN WHITLA BY MR. AUGER /  
18 INTERROGATOIRE : STEVEN WHITLA PAR M<sup>e</sup> AUGER
- 19 31712 M<sup>e</sup> AUGER : Mes questions s'inscrivent  
20 dans le prolongement de celles de l'avocat de  
21 M. Doucet.
- 22 31713 Dans votre rapport, et dans le cadre  
23 de votre mandat, vous n'avez examiné aucun des comptes  
24 créés par M. Doucet?
- 25 31714 M. WHITLA : C'est exact.

- 1 31715 M<sup>e</sup> AUGER : C'est également le cas en  
2 ce qui concerne M. Mulroney. Vous n'avez examiné aucun  
3 des comptes de M. Mulroney dans le cadre de votre  
4 mandat?
- 5 31716 M. WHITLA : C'est exact.  
6
- 7 31717 M<sup>e</sup> AUGER : Mes confrères vous ont  
8 demandé de consulter les pages 4 et 5 de votre rapport,  
9 et ils ont souligné que M. Schreiber avait fourni, pour  
10 ainsi dire, des dizaines de relevés bancaires relatifs  
11 à ses comptes. Est-ce exact?
- 12 31718 M. WHITLA : C'est exact, monsieur.
- 13 31719 M<sup>e</sup> AUGER : D'ailleurs, à l'annexe 3  
14 de votre rapport -- je suis désolé, il s'agit plutôt de  
15 l'annexe 2; à la section « Scope of Review »  
16 ([traduction] champ de l'examen), vous donnez des  
17 détails sur ces comptes, notamment les dates  
18 importantes. Est-ce bien cela?
- 19 31720 M. WHITLA : C'est exact, monsieur.
- 20 31721 M<sup>e</sup> AUGER : Durant votre mandat, vos  
21 collègues et vous avez de toute évidence examiné ces  
22 documents écrits afin de pouvoir produire votre rapport  
23 et de former une opinion. Est-ce exact?
- 24 31722 M. WHITLA : C'est exact, monsieur.
- 25 31723 M<sup>e</sup> AUGER : Je suppose que vous serez



1 en mesure de confirmer au commissaire qu'en examinant  
2 littéralement des centaines de pages de relevés  
3 bancaires de M. Schreiber, vous n'avez remarqué aucun  
4 renseignement modifié ou censuré?

5 31724 M. WHITLA : C'est exact, monsieur.

6 31725 M<sup>e</sup> AUGER : Continuons au bas de  
7 l'annexe 2; vous avez également, dans le cadre de votre  
8 mandat, pu consulter -- le point 2 indique ce qui  
9 suit :

10

11 « Extraits du journal de  
12 M. Schreiber pour la période du  
13 1<sup>er</sup> janvier 1990 au  
14 31 décembre 1994. » [Traduction  
15 du texte lu]

16 31726 Vous avez également pu consulter ces  
17 documents?

18 31727 M. WHITLA : Oui, monsieur.

19 31728 M<sup>e</sup> AUGER: Et vous serez en mesure de  
20 confirmer au commissaire que, sur les centaines de  
21 pages du journal de M. Schreiber, aucune ligne n'était  
22 censurée ou modifiée?

23 31729 M. WHITLA : Nous n'avons remarqué  
24 aucune modification dans les copies que nous avons  
25 examinées, monsieur.

- 1 31730 M<sup>e</sup> AUGER : Si je ne m'abuse, vous  
2 avez dit au commissaire qu'à votre avis, il serait  
3 possible d'établir que 91 % des fonds du  
4 compte Frankfurt provenaient d'Airbus.
- 5 31731 M. WHITLA : Je suis désolé; 91 % des  
6 fonds qui étaient disponibles en vue du transfert d'une  
7 somme de 500 000 \$ au compte Britan proviendraient  
8 d'Airbus, selon ce qu'on en a déduit.
- 9 31732 M<sup>e</sup> AUGER : Peut-on affirmer que vous  
10 n'êtes pas en mesure de vous prononcer sur les 9 %  
11 restants parce que vous n'en connaissez pas la  
12 provenance?  
13
- 14 31733 M. WHITLA : Nous en connaissons la  
15 provenance. En fait, si vous vous reportez à la  
16 diapositive - attendez, allons plutôt au bas de la  
17 page 6 du rapport.
- 18 31734 M<sup>e</sup> AUGER : Merci.
- 19 31735 M. WHITLA : Un encadré intitulé  
20 « Frankfurt » figure à cet endroit. D'autres montants  
21 sont indiqués plus haut, c'est 143 000 \$.
- 22 31736 M<sup>e</sup> AUGER : Je suis désolé; je suis à  
23 la page 6 de votre rapport --
- 24 31737 M. WHITLA : Oui.
- 25 31738 M<sup>e</sup> AUGER : -- ou est-ce les

- 1 diapositives?
- 2 31739 M. WHITLA : C'est exact. Non, il  
3 s'agit de la page 6 du rapport. Excusez-moi.
- 4 31740 M<sup>e</sup> AUGER : Merci.
- 5 31741 M. WHITLA : Une diapositive, que nous  
6 avons consultée plus tôt, montre que de l'argent  
7 provenant d'Airbus a été versé dans le compte .4, à  
8 partir du compte de la Swiss Bank Corporation de  
9 New York. Par la suite, selon la façon de procéder  
10 habituelle consistant à transférer 25 % des fonds, et  
11 en fonction d'autres facteurs, l'argent a été versé  
12 dans le compte Frankfurt.
- 13 31742 Voilà qui correspond aux 91 % des  
14 fonds dont il est question.
- 15
- 16 31743 Et il y avait aussi d'autres sommes  
17 dans le compte Frankfurt, 82 000 \$ correspondant au  
18 solde de ce compte au 13 mars 1992. Il y a un revenu de  
19 placement de 49 605 \$, et il y a une somme  
20 supplémentaire de 10 000 \$ dont la provenance demeure  
21 inconnue.
- 22 31744 Cela expliquerait donc les 9 %  
23 restants, monsieur.
- 24 31745 M<sup>e</sup> AUGER : Selon les éléments de  
25 preuve que vous avez présentés plus tôt, à la

1 Période 3 -- je suis à la page 9 du document qui nous a  
2 été remis. J'aimerais simplement revenir sur le sujet  
3 puisque vous avez dit au commissaire qu'il s'agissait  
4 de sept dépôts importants.

5 31746 M. WHITLA : Oui.

6 31747 M<sup>e</sup> AUGER : Vous avez insisté sur le  
7 fait que ces sept dépôts étaient importants.

8 31748 Votre description des « dépôts  
9 importants » a-t-elle une signification particulière?

10 31749 M. WHITLA : Oui, monsieur. Il n'y a  
11 qu'un autre dépôt, soit le dépôt de 10 000 \$ dont la  
12 provenance est inconnue. Il est indiqué juste un peu  
13 plus haut et nous ne l'avons pas numéroté.

14 31750 M<sup>e</sup> AUGER : Très bien. Merci  
15 beaucoup.

16 31751 Merci, monsieur le commissaire.

17

18 31752 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,  
19 maître Auger.

20 31753 Maître Roitenberg, souhaitez-vous  
21 procéder à un nouvel interrogatoire?

22 31754 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui. J'aimerais  
23 brièvement clarifier un point, monsieur le commissaire.

24 EXAMINATION: STEVEN WHITLA BY MR. ROITENBERG /

25 INTERROGATOIRE : STEVEN WHITLA PAR M<sup>e</sup> ROITENBERG

- 1 31755 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je voudrais ajouter  
2 une question à celles que M<sup>e</sup> Auger vous a posées  
3 concernant les documents que M. Schreiber a fournis à  
4 la Commission.
- 5 31756 Vous savez que le 24 mars 2009, la  
6 Commission a mené une entrevue avec M. Schreiber?
- 7 31757 M. WHITLA : Oui, je le sais.
- 8 31758 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous savez également  
9 qu'à cette date, lors de l'entrevue, M. Schreiber a  
10 accepté de répondre aux questions d'un représentant de  
11 Navigant Consulting?
- 12 31759 M. WHITLA : C'est exact, monsieur.
- 13 31760 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur.
- 14 31761 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
- 15 31762 Y a-t-il une raison qui empêcherait  
16 M. Whitla de s'en aller dès maintenant?
- 17 31763 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Non, monsieur le  
18 commissaire.
- 19
- 20 31764 COMMISSAIRE OLIPHANT :  
21 Monsieur Whitla, merci beaucoup d'être venu nous aider.  
22 Nous vous sommes reconnaissants de votre aide. Vous  
23 pouvez partir, monsieur.
- 24 31765 M. WHITLA : Je vous en prie,  
25 monsieur.

- 1 31766 M<sup>e</sup> ROITENBERG : J'ai pensé, monsieur  
2 le commissaire, que les parties seraient aussi  
3 déroutées par les chiffres que je le suis, nous avons  
4 prévu consacrer la journée entière au témoignage de  
5 M. Whitla.
- 6 31767 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il a donc  
7 suffi d'une demi-journée pour vous dérouter.
- 8 31768 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Effectivement.  
9 D'habitude, il m'en faut beaucoup moins que cela.
- 10 31769 COMMISSAIRE OLIPHANT : Voulez-vous  
11 dire que nous avons terminé pour aujourd'hui?
- 12 31770 M<sup>e</sup> ROITENBERG : J'essaie en fait de  
13 ne pas le dire tout haut, mais je crois que vous pouvez  
14 tirer cette conclusion sans problème.
- 15 31771 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
- 16 31772 Cela fera donc partie de notre  
17 entente. Je tire cette conclusion sans problème.
- 18 31773 J'imagine donc que nous ajournons  
19 l'audience et que celle-ci reprendra demain matin quand  
20 nous entendrons M. Schreiber?
- 21 31774 M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'est exact.  
22
- 23 31775 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
- 24 31776 Nous nous reverrons donc à 9 h 30  
25 demain matin, maîtres, mesdames et messieurs, heure à

1           laquelle M. Schreiber sera rappelé.

2   31777                            Merci et au revoir.

3   31778                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur.

4           --- Whereupon the hearing adjourned at 11:48 a.m.,  
5                           to resume on Thursday, May 7, 2009 at 9:30 a.m. /  
6           L'audience est ajournée à 11 h 48, pour reprendre  
7           le jeudi 7 mai 2009 à 9 h 30

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

We hereby certify that we have accurately

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22

transcribed the foregoing to the best of  
our skills and abilities.

Nous certifions que ce qui précède est une  
transcription exacte et précise au meilleur  
de nos connaissances et de nos compétences.

\_\_\_\_\_  
Lynda Johansson                      Jean Desaulniers

\_\_\_\_\_  
Fiona Potvin                              Sue Villeneuve